

PROCES-VERBAL
du 20 novembre 2012

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2012	6
<i>Unanimité</i>	6
1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Délégation d’attribution au Maire – Mise en œuvre des dispositions prévues à l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Terri- toriales (C.G.C.T.) – Modification n° 3	7
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	7
<i>Unanimité</i>	7
1.02 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Projet de périmètre du Syndicat mixte résultant de la fusion de l’U.S.A.N., du Syndicat intercommunal pour l’assainissement agricole du bassin de la Bourre, du Syndicat intercommunal pour l’amélioration de l’écoulement de la becque de Saint-Jans-Cappel, du Syndicat intercommunal des cours d’eau d’Estaires et environs, du Syndicat intercommunal d’assainissement des vallées de la Lys et de la Deûle, du Syndicat intercommunal pour l’assainissement agricole des communes de Phalempin et de Camphin en Carembault, du syndicat d’assainissement du bassin de l’Yser, du Syndicat d’aménagement du bassin de la Libaude – Avis du Conseil municipal	8
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	9
<i>Unanimité</i>	9
1.03 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Mutualisation de moyens avec Lille Métropole Communauté Urbaine – Contrats de territoire/Volet 3 – Développement durable – Agendas 21 intercommunaux – Mise en œuvre entre Neuville-en-Ferrain et Roncq	9
PRESENTATION Mme MARIAGE.....	11
Débat	13
Pour : « Ensemble pour Roncq » - « Roncq avec vous » hormis M. ZAJDA et « Action Roncquoise Citoyenne »	18
Contre : M. ZAJDA.....	18
1.04 – VALORISATION DE NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL COMMUN (rénovation de façades) – Installation d’équipements de récupération et de valori- sation de l’eau pluviale – Aides municipales – Redynamisation du dispositif en direction des familles les plus modestes	18
PRESENTATION M. PETILLON	23
Débat	25
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	27
Contre : « Action Roncquoise Citoyenne ».....	27

1.05 – ACADEMIE MUNICIPALE D’INITIATION SPORTIVE (A.M.I.S.) - Partenariat élargi à l’Etoile Sportive Roncquoise de Football et à l’E.O.L.E. – Subventionnement complémentaire	27
PRESENTATION M. DA SILVA	29
Débat	30
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	30
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne »	30
1.06 – EXERCICE BUDGETAIRE 2012 – Décision modificative n° 2	30
PRESENTATION M. BOSSUT	31
Pour : « Ensemble pour Roncq »	32
Contre : « Roncq avec vous »	32
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne »	32
1.07 – PARTENARIAT VILLE/ASSOCIATION « Service des familles » - Convention d’objectifs et de gestion 2009/2012 – Consolidation des comptes de l’exercice 2011 – Acompte provisionnel 2012 – Révision – Avenant n° 4	32
PRESENTATION M. BOSSUT	35
Débat	37
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	41
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne »	41
1.08 – RECONSTRUCTION D’UNE MAISON DE LA PETITE ENFANCE DANS LE QUARTIER DU BLANC-FOUR – Convention de financement entre la Ville et l’association « Service des familles » - Nouvelle partition des sommes versées au titre de 2012 et 2013 – Avenant n° 1	41
PRESENTATION M. BOSSUT	42
Débat	43
<i>Unanimité</i>	44
DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2013	45

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Je salue le public.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous salue.

Nous allons procéder à l'appel et je vous parlerai ensuite de l'éphéméride.

En l'absence de M. LAMBLIN, je remercie M. DESMET de faire l'appel.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 20 novembre 2012 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX – Patrick BOSSUT - Isabelle MARIAGE - Rodrigue DESMET – Jeannique VANDEWIELE – Antonio DA SILVA - André VARLET – Chantal NYS – Nathalie CARDON - Annick CASTELEIN – Michel PETILLON – Réjane CASTEL – Rose-Marie BUCHET – Thierry BUCQUOYE – Sophie LAFRENOY – Laurent WINDELS – Jean-Jacques FERON – Geneviève LEROUGE – Dany DELBECQUE - Pierre GUILLEMAUD – Claudie RIUS – Alexandra COUSTY – Catherine SUBTS – Thibault TELLIER – Cathleen COPPIN QUIVRON – Eric ZAJDA – Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER.

ABSENT(S) :

Néant

PROCURATIONS :

Hervé DELVAS donne procuration à Nathalie CARDON,
Sylvain LAMBLIN donne procuration à Vincent LEDOUX
Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT
Bruno ACKOU donne procuration à Claudie RIUS
Jean-Louis BEAUVENTRE donne procuration à Rodrigue DESMET

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

En votre nom, mes chers collègues, j'ai félicité Mme Claudie GHESQUIERE, qui a été élevée au grade de Chevalier dans l'Ordre du mérite, à la promotion de la Légion d'honneur du 14 juillet. Cela témoigne de la reconnaissance de l'Etat pour son implication au service des familles et des enfants. En effet, elle a été Présidente de l'association AG2F, Vice-Présidente de l'UDAF Nord, après en avoir été Présidente, ainsi que membre de l'Union des familles de Roncq... C'est toute cette carrière qui a fait qu'elle a été « repérée » et distinguée par les services de l'Etat.

Je lui ai adressé, en votre nom, nos plus sincères félicitations.

Dans le même style et même si je sais qu'il est extrêmement modeste, nous serons très fiers d'écouter France Culture, demain entre 9 et 10 h, puisque notre collègue et ami, Thibault TELLIER, animera seul l'émission de la *Fabrique de l'histoire*, émission prestigieuse. Nous en sommes très fiers et honorés, et nous l'écouterons avec beaucoup d'attention sur un sujet tout à fait pertinent.

Toutes nos félicitations !

Nous passons maintenant à **L'EPHEMERIDE** qui a connu un grand nombre d'événements au cours des semaines qui viennent de s'écouler.

→ Multi-accueil

D'abord de bonnes nouvelles au **Multi-Accueil « La Maisonnette »**, rue Destombes puisque, durant l'été, les locaux ont été rénovés avec notamment un ravalement des murs qui ont retrouvé de nouvelles couleurs ; on peut voir sur la projection que M. BEAUVENTRE est satisfait de ce nouveau bâtiment... Le dortoir a été agrandi et la structure s'apprête à accueillir 4 places supplémentaires d'ici janvier 2013 pour une capacité d'accueil qui sera portée à 24 places.

Autre bonne nouvelle qui concerne l'enquête de satisfaction diligentée par la Ville de Roncq au travers d'un organisme extérieur et indépendant. Celle-ci révèle que 97,2 % des familles sont satisfaites voire très satisfaites du service de la crèche collective du Centre-Bourg, ce qui renforce le travail mené depuis de nombreuses années.

→ 4 octobre.

Salle Joël-Bats, les représentants du monde économique, des écoles, de la paroisse étaient conviés à la présentation de deux aménagements programmés pour 2013/2014 au Blanc-Four, à la fois par LMCU, le Conseil Général et la Ville. Cela faisait référence à la réunion qui s'est déroulée quelques jours plus tard dans l'église et qui a déroulé les beaux projets de requalification du Blanc-Four après le Centre-Bourg.

→ 11 et 12 octobre.

C'était le banquet des seniors. Un moment très sympathique mais très éprouvant pour les élus qui y participaient, comme vous le voyez sur la diapo projetée.

450 convives ont partagé le repas tandis que d'autres ont pu bénéficier de bons d'achat dans les commerces de proximité de notre Commune.

➔ Roncq-Lille 3000 Fantastic.

Dans ce cadre, l'étage des Anciennes Ecuries a été transformé en « Maison fantastique » en une sorte de train fantôme peuplé d'œuvres étranges et singulières d'artistes contemporains de tous horizons et de toutes nationalités.

Nous relevons, pour chaque ouverture du dimanche, quelques centaines de visiteurs ; c'est un très bon chiffre, en comparaison aux autres expositions. Ce qui renforce l'idée de nous inscrire dans une trame métropolitaine et, finalement, renforce la bonne image de Roncq dans la métropole.

➔ 15 au 21 octobre.

La Semaine Bleue, organisée conjointement par le CCAS et la Ville de Roncq, a permis aux seniors de satisfaire un certain nombre d'activités : sportives, loisirs, histoire...

Certes, Hubert MORENT, comme vous le voyez sur la projection, habillé en homme du Moyen-Age avait certainement beaucoup d'atouts mais il n'y avait pas que cela ; c'était aussi la visite de Mouscron dans l'Eurométropole qui s'est déroulée dans la bonne humeur et une vraie envie de découvrir les communes de cette Eurométropole.

➔ 20 octobre.

Je vous en ai parlé tout à l'heure ; c'était la présentation dans l'église du Blanc-Four du projet de reconquête présenté par M. DESMET et M. PETILLON.

Cette présentation a suscité beaucoup d'intérêt et de questions. C'était aussi l'occasion de lancer un certain nombre d'idées, notamment sur l'avenir des bâtiments culturels.

➔ Cru 2012 du cross des scolaires.

300 élèves de CM1 et CM2 des écoles publiques et privées de Roncq se sont retrouvés au Bois-Leurent. Les CM1 ont effectué une boucle de 1000 mètres alors que les CM2 ont dû parcourir 200 mètres supplémentaires sur un terrain particulièrement gras et glissant ; il était de même nature que celui de dimanche dernier.

➔ 29 octobre au 9 novembre.

Les ALSH ont accueilli plus de 250 enfants autour d'un grand nombre d'activités. Vous pouvez voir que beaucoup de joie s'exprime sur les images qui défilent... Il y a eu entre autres des fouilles dans le cadre de Fantastic.

→ Sélinkégny.

Cette semaine, nous avons vécu la 4ème Semaine de la Solidarité Internationale qui a été l'occasion d'un formidable partage avec les familles issues de l'immigration maghrébine dans notre Commune mais aussi avec nos amis maliens, notamment au cours de très belles rencontres avec des étudiants originaires de Sélinkégny et étudiant à Paris aujourd'hui, ce qui –encore une fois– fait une belle illustration de notre coopération décentralisée puisque ces jeunes sont de la génération Roncq/Sélinkégny.

D'ailleurs nous accueillerons Kalidou, jeune Malien de 23 ans, dans nos murs à compter de mars pour un stage dans le cadre de ses études préparant au Master de droit. Comme il se spécialise dans le droit numérique, voilà une discipline qui tombe à point pour notre Commune qui a déjà 4 arobases.

→ 17 novembre.

Moment unique, samedi soir, avec le grand violoniste international, Ivry GITLIS, qui avec beaucoup d'humour nous a démontré que l'on pouvait encore avoir du talent à un âge avancé puisqu'il a 90 ans... ce qui prouve que le talent ne connaît pas de limite d'âge et il a enthousiasmé un public venu très nombreux de toute la métropole.

→ 18 novembre.

Dimanche, nous avons vécu le 29^{ème} tournoi open du Tennis Club de Roncq avec de belles récompenses.

Si vous me voyez ceint de mon écharpe majorale, ce n'est pas parce que je me déplace tous les week-ends avec elle mais parce que nous avons accompli un geste tout à fait sympathique : j'ai remis la Médaille d'or de la jeunesse et des sports à Gabriel DUTHOIT, un ardent bénévole du TCR et cela nous a fait grandement plaisir.

Là encore : 86 ans... Quand on est actif, on est un senior heureux, en bonne santé et très dynamique.

J'ai ainsi terminé la présentation de l'éphéméride et nous allons maintenant entrer dans l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

<i>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2012</i>
--

M. LE MAIRE –

Sans remarque ou observation, j'imagine que ce procès-verbal est réputé favorable. Je vous en remercie.

1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Délégation d'attribution au Maire - Mise en œuvre des dispositions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) - Modification n° 3

Le texte législatif n° 2011-525 du 17 mai 2011 est une nouvelle fois venu compléter les matières déléguables par le conseil municipal au Maire, en ajoutant un dispositif supplémentaire aux vingt-trois autres déjà en vigueur et transposés intégralement (avec des adaptations) dans notre fonctionnement municipal.

Cette loi ajoute à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) au travers d'un 24° paragraphe, les dispositions suivantes :

« 24° : D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ».

Dès l'instant où nous avons pris le parti dès l'installation de notre assemblée délibérante, de faire une application la plus large possible de l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) susvisé qui encadre les matières déléguables par le conseil municipal en direction du Maire, nous vous proposons donc de mettre en œuvre cette vingt quatrième possibilité de délégation dans la matière « associative » et de dire par ailleurs que ce dispositif ne donne pas lieu à disposition complémentaire : 24°: sans ajout.

Eu égard à la nature et à la consistance de cet ajout, nous vous proposons également de dire que la présente décision s'ajoute à notre précédente décision sur le même thème, référencée n° 01/07/2009/27 en date du 1^{er} juillet 2009 et qui est venue "refondre" nos délibérations n° 25/03/2008 et n° 09/09/2008/40 respectivement en date des 25 mars 2008 et 9 septembre 2008.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 13 novembre 2012.

M. LE MAIRE –

Cette première délibération ne nécessite pas que l'on s'y intéresse plus que cela puisqu'il s'agit de l'extension aux délégations du maire d'une 24^{ème} disposition qui me permet, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont nous sommes membres ; deux en l'occurrence :

- L'Association des Maires de France,
- La Maison de l'emploi Tourcoing/Vallée de la Lys.

Si le sujet ne soulève pas discussion, je mets aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Projet de périmètre du Syndicat mixte résultant de la fusion de l'U.S.A.N., du Syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole du bassin de la Bourre, du Syndicat intercommunal pour l'amélioration de l'écoulement de la becque de Saint-Jans-Cappel, du Syndicat intercommunal des cours d'eau d'Estaires et environs, du Syndicat intercommunal d'assainissement des Vallées de la Lys et de la Deûle, du Syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole des communes de Phalempin et de Camphin en Carembault, du Syndicat d'assainissement du bassin de l'Yser, du Syndicat d'aménagement du bassin de la Longue Becque et du Syndicat intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Libaude - Avis du Conseil municipal

Par délibération n° 19/05/2009/19 en date du 19 mai 2009, notre commune a fait le choix d'adhérer à l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N), dans une logique de confier à cette « intercommunalité » la lutte contre les rats musqués. Cette volonté d'adhésion faisait écho à une réglementation devenue très stricte dans le domaine de la lutte chimique contre le rat musqué, aboutissant à interdire cette méthode en mai 2009. Dès lors, notre partenariat « historique » avec l'USAN, sous forme de convention avec le groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) de Radinghem en Weppes (émanation de l'U.S.A.N) s'avérait obsolète.

Notre adhésion à l'U.S.A.N (**syndicat mixte à la carte**) a été autorisée par Monsieur le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord, pour la seule compétence « **Lutte contre le rat musqué ou contre tout autre organisme vivant nuisible à l'équilibre environnemental en milieu rural** ». Notre contribution financière pour cette prestation de service est basée sur la superficie de notre territoire communal (1059 hectares) à raison de 1,90€/ha. Il faut ici indiquer que cette contribution « annuelle » de l'ordre de 2 000,00€ est budgétaire et ne donne donc pas lieu à fiscalité additionnelle.

Depuis lors, la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a déclenché une réflexion relative à la coopération intercommunale et à une refonte de la carte des intercommunalités. Dès le mois de mai 2011, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale a donné lieu à une large consultation commune des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale.

Ce schéma départemental de coopération intercommunale a été examiné à deux reprises par la commission départementale de coopération intercommunale (C.D.C.I) et a donné lieu à avis favorable de celle-ci en date du 6 juillet 2012.

Consécutivement à cet avis de la C.D.C.I, Monsieur le représentant de l'Etat dans le département, a donc pris un arrêté en date du 1^{er} octobre 2012 portant projet de périmètre du futur syndicat mixte issu de la fusion de l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord, du Syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole du Bassin de la Bourre, du Syndicat intercommunal pour l'amélioration de l'écoulement de la Becque de Saint-Jans-Cappel, du Syndicat intercommunal des cours d'eau d'Estaires et environs, du Syndicat Intercommunal d'assainissement agricole des communes de Phalempin et de Camphin-en-Carembault, du Syndicat d'assainissement du Bassin de l'Yser, du Syndicat d'aménagement du bassin de la Longue Becque et du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Libaude.

Notre commune de Roncq étant concernée par son appartenance (« accessoire ») à l'U.S.A.N, il nous appartient de nous prononcer sur cette fusion de diverses intercommunalités dédiées plus spécialement à l'hydraulique agricole.

Il vous est donc proposé de vous prononcer FAVORABLEMENT sur ces mouvements intercommunaux tels que proposés par Monsieur le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais et valider par la C.D.C.I.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 13 novembre 2012.

M. LE MAIRE –

Cette délibération est consécutive à la grande réflexion et aux conclusions du Préfet sur le Schéma départemental de coopération intercommunale, qui nous concernent en partie puisque nous avons adhéré à l'USAN dans le cadre de la lutte contre les animaux nuisibles et, plus particulièrement, les rats.

Cette nouvelle organisation nous oblige à délibérer suite à une acceptation par toutes les associations membres de cette nouvelle entité.

J'imagine que personne ne souhaite émettre un avis défavorable puisque tout le monde est d'accord et, sans demande de prise de parole, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Mutualisation de moyens avec Lille Métropole Communauté urbaine - Contrats de territoire/Volet 3 - Développement durable - Agendas 21 intercommunaux - Mise en œuvre entre Neuville-en-Ferrain et Roncq

Au milieu du mois d'octobre dernier, un réseau de plus de quatre-vingts AMBASSADEURS « Agenda 21 » (60 Neuillois et 25 Ronquois) bénévoles, issus d'horizons les plus variés (enseignants, artisans, commerçants, professionnels de santé, associations sportives, culturelles, loisirs...) s'est mis en place sous la houlette de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.), porteur d'un Agenda 21 communautaire également ouvert à ses communes membres, au travers de ses contrats de territoire - volet 3 - sous la forme d'Agenda 21 intercommunaux.

Les ambassadeurs de l'Agenda 21 sont la traduction commune d'un travail de fond entamé depuis de longues années par nos communes de Neuville-en-Ferrain et Roncq sur la thématique du DEVELOPPEMENT DURABLE.

Autrement dit, l'Agenda 21 (quel que soit son niveau territorial) constitue un programme d'actions traduisant concrètement une démarche qui permet aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Dès lors, le

développement durable ne saurait se limiter à une préoccupation écologique mais au contraire, il ressort du triptyque : Environnement, Economie et Social.

La réussite d'une telle démarche de proximité s'appuie sur le collectif (public, privé, élus, habitants, associations, entreprises...) et sur l'engagement citoyen. D'où l'initiative de ces ambassadeurs, qui seront les vecteurs entre les habitants, institutions, acteurs économiques... et la commission intercommunale (Neuville-en-Ferrain / Roncq) Agenda 21.

Cette initiative intercommunale est soutenue par Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.), comme indiqué précédemment, dans le cadre du volet 3 des contrats de territoire. Sous la thématique « mutualisation et accompagnement des communes », Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.) offre aux communes volontaires et groupées, une expertise méthodologique leur permettant de concrétiser leur projet d'Agenda 21 et ce, au moyen de l'assistance de deux cabinets d'études spécialisés dont les frais correspondants sont intégralement à la charge de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.).

Devant l'intérêt d'inscrire nos actions de proximité en synergie avec Neuville-en-Ferrain et Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.), il vous est donc proposé de valider cette démarche Agenda 21 intercommunale. Outre les ambassadeurs nouvellement créés, nous aurons ainsi à faire connaître et à consolider une stratégie locale engagée depuis près de cinq ans maintenant.

Pour ce qui concerne plus précisément notre commune de Roncq, bon nombre d'actions ont d'ores et déjà été engagées :

⇒ l'exemplarité au sein des services municipaux :

- préservation de la biodiversité dans nos espaces verts, abeilles, reboisement, trame bleue et trame verte...
- économie d'énergies : mise en œuvre d'un plan de patrimoine des bâtiments municipaux, renouvellement de l'éclairage public, renouvellement des chaufferies, télé-relève, télé-gestion, ...
- mise en œuvre d'une charte « Eco-gestes » à destination des personnels municipaux et des usagers des bâtiments municipaux.

⇒ l'éducation, la pédagogie, la sensibilisation... :

- les éco-écoles ;
- le rucher école ;
- la végétalisation des façades ;
- le subventionnement municipal des dispositifs de récupération des eaux pluviales ;
- la communication dans notre journal municipal...

D'ici juillet 2013, la commission extramunicipale neuvilloise et ronquoise va « peaufiner » sa stratégie développement durable / Agenda 21 et décliner son plan d'actions, certaines d'entre elles pouvant être spécifiques à l'une ou l'autre de nos deux communes. Il s'agit ici de faire émerger notamment des comportements de bon sens, de pragmatisme, de respect du milieu dans lequel nous vivons, dans une logique de progrès maîtrisé et un sens des responsabilités par tous. C'est en quelque sorte l'émergence d'une nouvelle citoyenneté.

Nous vous demandons d'inscrire notre action municipale dans ce sens aux côtés de Neuville-en-Ferrain et Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.).

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 13 novembre 2012.*

M. LE MAIRE –

Cette délibération concerne la délégation de Mme MARIAGE et je lui donne immédiatement la parole.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération a pour objectif de valider une démarche d'Agenda 21 intercommunal avec la ville de Neuville-en-Ferrain.

Je voudrais rapidement rappeler ce qu'est un Agenda 21 et resituer le contexte, les objectifs et les étapes de mise en œuvre de cette opération.

Un Agenda 21, globalement, c'est un texte qui a été adopté par 173 gouvernements en 1992 lors du premier Sommet de la terre à Rio et qui a fixé les lignes de progrès que l'humanité devrait adopter au 21^{ème} siècle pour maintenir son développement économique et social dans un environnement vivable. Il regroupe un ensemble de mesures qui concernent notamment le changement climatique, la désertification, la déforestation, la perte de la biodiversité, la pollution des eaux, les conditions de travail dans les pays en voie de développement, etc.

Un Agenda 21 a une déclinaison destinée aux collectivités territoriales qui est l'Agenda 21 local fondé sur la participation et le partenariat des acteurs privés et publics ; c'est un processus de définition de stratégie, de développement de territoire qui décline, au niveau local, les principes de développement durable.

Quel est le contexte pour nous ?

L'Agenda 21 est une compétence communautaire.

Toutefois, depuis l'élaboration de son Agenda 21 en 2006, la Communauté Urbaine s'est attachée à consolider le dialogue avec les communes en accordant une place importante

aux citoyens qui font vivre son territoire. Ce dialogue avait et a toujours d'ailleurs pour vocation de construire la métropole durable de demain.

Dans le cadre du Volet 3 des contrats de territoire (mutualisation et accompagnement des communes), Lille Métropole a souhaité offrir aux communes une expertise méthodologique leur permettant de concrétiser leur projet d'Agenda 21 sur leur territoire.

Lille Métropole a donc proposé aux communes, qui le souhaitaient, une aide pratique par le truchement de deux cabinets spécialisés.

En ce qui nous concerne, depuis 2010 nous souhaitons construire notre propre Agenda 21 pour écrire de façon tangible les actions déjà menées et nos ambitions. Nous souhaitons également associer la population à cette démarche.

En 2010, un diagnostic a été élaboré par des étudiants de l'ISA que nous avons reçus en stage aux Services techniques afin de faire le point sur toutes les actions menées, les recenser et en livrer une expertise.

Après le diagnostic, il s'agissait de travailler sur nos objectifs et de mettre en route un plan d'actions en nous appuyant sur un groupe de pilotage avec les forces vives de la Commune. Dans cette logique, fin 2011 quand la Communauté Urbaine nous a proposé son projet, c'est tout naturellement que nous l'avons agréé et nous nous sommes rapprochés de notre commune voisine, Neuville-en-Ferrain, qui offrait une carte d'identité et des problématiques semblables, pour poursuivre la démarche ensemble.

Les étapes sont donc :

- Le diagnostic

Notre diagnostic était déjà élaboré ; Neuville-en-Ferrain partait de rien et a donc élaboré son diagnostic durant le premier semestre 2012. Nous l'avons mis en commun.

- La définition d'une stratégie

Qui décrirait les objectifs à court, moyen et long terme, les méthodes et les moyens d'action proposés et les acteurs et partenaires impliqués.

- L'écriture d'un programme d'actions transversales

Avec un groupe de pilotage que nous avons appelé nos « Ambassadeurs ».

Nos Ambassadeurs roncuquois travailleront avec la commission extra-municipale neuvilleoise qui est constituée d'élus et de personnalités de la population civile.

Merci pour votre attention ; je suis ouverte à toutes les réflexions et remarques de mes collègues.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame MARIAGE.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Si je devais résumer mon intervention, je dirais... *Mieux vaut tard que jamais !*

Je me souviens avoir demandé ici, depuis 2008, l'ouverture d'un débat puis d'une mise en œuvre de cet Agenda 21. Et je me souviens l'avoir redit à plusieurs reprises, notamment au moment des discussions d'orientation budgétaire.

Le mandat se termine dans deux ans. Donc, finalement, nous l'aurons vu quand même ; en tout cas, nous l'aurons vu surgir. Je ne sais pas si nous parviendrons à le finaliser, du moins c'est mon souhait.

Certes, on a pris du retard ; malheureusement, il faut bien le constater. Si on l'avait mis sur pied dès 2008, il serait opérationnel aujourd'hui.

Maintenant, la question est toujours la même : faut-il voir le verre à moitié vide ou à moitié plein ?

Je pense que nous sommes, ici, unanimes pour faire avancer les choses et, pour ma part, je voterai en faveur de cette délibération.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai quand même une question concernant les Ambassadeurs. Dans la délibération, on lit que depuis octobre dernier, 25 ambassadeurs sont prévus sur Roncq. Comment ont-ils été recrutés dans la mesure où, à ma connaissance, il n'y a pas eu forcément d'appels à candidatures ?

Pourquoi 25 alors qu'à Neuville-en-Ferrain, ils seront 60 et que cette commune est plus petite ?

Nous aurions aimé une réflexion sur le sujet.

On évoque une commission extra-municipale à Neuville, etc.

J'aimerais avoir des réponses à ces questions ; merci.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Tout ce qui va dans le sens d'une politique de développement durable, économie d'énergie, récupération des eaux pluviales, etc., nous semble une bonne chose. Il est vrai que le sujet arrive un peu tard mais on ne peut que se réjouir d'avoir enfin pris conscience qu'il fallait mener cette politique et nous voterons contre... pardon, pour cette délibération.

M. LE MAIRE –

Vous avez tellement l'habitude de voter contre que c'est un réflexe pavlovien !

Pour vous répondre, Monsieur PLOUVIER ; nous n'en avons pas pris conscience... Encore une fois, développement durable, ce sont des mots que je manie avec beaucoup de prudence (Mme MARIAGE le sait bien) ; c'est un peu comme la muleta que l'on agite sans trop bien savoir où l'on va.

Pour moi –développement durable– c'est du concret et nous en faisons depuis très longtemps. Nous n'en avons pas pris conscience par l'Agenda 21 !

L'Agenda 21, c'est simplement une inscription dans un agenda d'actions programmées. Excusez-moi mais nous n'avons pas eu besoin de l'Agenda 21 pour mener des projets. Je ne souhaitais pas que nous démarrions avant le feu vert de la Communauté Urbaine puisque c'est une compétence communautaire et je souhaitais que nous nous inscrivions dans cette compétence communautaire à part entière.

Je souhaiterais (je sais que M. TELLIER l'a fait avec beaucoup de délicatesse) ne pas faire un procès d'intention mais vous dire que nous avons simplement suivi le sillon de la Communauté Urbaine en la matière.

Monsieur PLOUVIER, je tiens à répéter haut et fort : l'écologie est un pilier indispensable de toute politique.

Quand nous faisons de la culture, nous faisons de l'écologie et du développement durable. Et cela concerne toutes les dimensions de la vie humaine et pas simplement les parcs et jardins. Cela s'inscrit vraiment dans la durabilité et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure dans le DOB. De toute façon, je pense que la crise économique très grave, que nous connaissons aujourd'hui, nous invitera à plus de sagesse en la matière. On l'a dit et redit lors de la rencontre avec nos amis africains ce samedi : obligation de changer de logiciel, obligation de changer de braquet et nécessité d'ouvrir grand les yeux sur un monde qui comporte un certain nombre de problèmes lourds (il faut bien le dire) non pas simplement dus au comportement des Roncquois, loin de là, mais au comportement mondial qu'il faut impérativement changer.

Madame MARIAGE, vous avez naturellement la parole.

Mme MARIAGE –

Pour répondre tout d'abord à Monsieur TELLIER, il est vrai que depuis 2008 nous menons de nombreuses actions en faveur du développement durable. Nous avons le choix d'élaborer un Agenda 21 qui était un procédé lourd. Tant mieux que nous ayons aujourd'hui l'appui méthodologique de la Communauté Urbaine qui nous dédie un cabinet d'études parce que ce n'est pas facile à mettre en œuvre. Nous avons donc mené beaucoup d'actions sous deux axes : l'axe pédagogique et l'axe de l'exemplarité dans la commune à de multiples niveaux. C'est cité ici pour faire un catalogue à la Prévert.

Nous avons en fait deux choix :

- Soit on bâtissait l'Agenda 21 et on reportait en quelque sorte les actions, en tout cas dans le temps.
- Soit on menait des actions et, dès 2010, on a commencé à élaborer ce diagnostic Il est vrai que pour les communes qui s'engagent, ou pour les entreprises qui veulent s'engager dans l'Agenda 21, c'est un processus long, qui ne se fait pas en un ou deux ans. En général, cela nécessite plusieurs années.

Considérant la question de M. ZAJDA, la commune de Neuville-en-Ferrain n'a pas la même démarche que nous : il y a deux ou trois ans, ils ont mis en place une commission extra-municipale paritaire, composée de 5 élus et de 5 représentants de la population. Ils réfléchissent sur des problématiques depuis deux ans, qui n'ont pas forcément trait à l'Agenda 21. Récemment, ils ont souhaité mettre en place des ambassadeurs qui sont 60 mais ce ne sont pas ces 60 ambassadeurs neuvillois qui vont écrire le plan d'action de

l'Agenda 21 intercommunal ; ils ne sont qu'une courroie de transmission pour délivrer l'information à la population et faire remonter des problématiques alors que « nos » ambassadeurs seront appelés à élaborer ce plan d'actions. Ils n'ont pas du tout la même fonction puisqu'on bâtit un Agenda intercommunal (ce sera le corps commun) mais on maintient, bien sûr, nos spécificités. Un peu à l'exemple de l'Europe.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, je vous en prie ; vous avez la parole.

M. ZAJDA –

Sur le fond, je suis totalement pour l'Agenda 21.

Par contre sur la forme, la démarche ne m'apparaît pas suffisante et, pour le démontrer, je voterai contre la délibération, contrairement à M. TELLIER.

M. LE MAIRE –

Je voudrais simplement ajouter que cela fait partie du volet 3 des contrats de territoire mis en œuvre depuis le début de la mandature à la Communauté Urbaine dans lequel s'inscrit la SSI – Semaine de Solidarité Internationale, dans lequel s'inscrit Lille Fantastic, par exemple. C'est du développement durable, c'est de l'Agenda 21... Voyez ce que je veux dire. Encore une fois, ce sont des actions qui sont mises en œuvre en dehors du cadre.

Le cadre viendra simplement, en quelque sorte, régulariser tout ce qui se fait déjà depuis quelque temps.

J'oserai y ajouter également le programme VIF. Je suis très fier d'écouter demain notre collègue, Thibault TELLIER, mais je suis très fier aussi quand on parle de Roncq dans Le Monde aujourd'hui ; on en parle dans le cadre du programme VIF et notamment de la lutte contre l'obésité.

Ainsi les actions que la ville de Roncq a menées, notamment dans les cours de récréation, sont regardées de très près par les communes de France.

Je voudrais également dire que j'ai poussé « mon coup de gueule » puisque je constate la présence de représentants du personnel qui travaillent très activement au CTP, que partout où je peux et c'est relayé dans Le Monde : je pousse mon coup de gueule sur les cantines, développement durable, SSI...

La semaine dernière, j'étais très mal dans le cadre de la Semaine de la Solidarité quand je sais que plus de la moitié de l'assiette en CM1/CM2 est jetée à la poubelle ; c'est absolument scandaleux !

Je le dis haut et fort : lundi prochain, je présiderai moi-même la commission des menus, Monsieur VARLET, et je viendrai dire aux gens que cela ne peut plus continuer ; *changez vos logiciels*. On ne peut se contenter simplement de faire le constat de la pesée de ce que l'on jette et se dire qu'il n'y a rien à faire.

Eh bien, non car il y a des choses à faire !

Je vous dis aussi que ce jeune étudiant, qui sera dans nos murs à partir de mars prochain, sera chargé d'être ambassadeur dans les écoles pour expliquer ce qu'est l'Afrique. De ce que me disent les agents de service public au CTP, quand certains de nos enfants disent en jetant leur assiette... *Tu n'as qu'à la donner aux Africains !* Excusez-moi, il y a un travail pédagogique à faire, non pas répressif et moral en leur répondant : *ce n'est pas bien ce que tu dis...* Un vrai travail de pédagogie pour leur dire : *Voilà ce qu'est l'Afrique ; voilà ce que c'est d'être un petit Africain !*

C'est du développement durable.

Inutile de faire des grandes théories sur la planète et le monde !

Ce sont des choses extrêmement concrètes. Et l'Agenda 21 nous permettra de mettre en perspective un certain nombre d'actions, de les évaluer afin d'avoir une focale – développement durable – sur des choses que l'on fait depuis longtemps, qui sont de bon sens ; n'allons pas en inventer d'autres.

Après, bien entendu, il faudra que nous soyons beaucoup plus actifs sur les maisons passives, sur les nouveaux modes de l'économie d'énergie. Mais Roncq ne sera pas seule ; ce sera Roncq dans une métropole qui s'armera pour être un peu plus en promotion. Voilà simplement ce que je voulais dire.

A propos des ambassadeurs, là aussi, pas besoin d'être une centaine.

Déjà à 33, la vie municipale est compliquée.

Il faut revenir sur les vieux poncifs de la démocratie participative.

Pour ma part, je suis extrêmement clair sur le sujet : ne viendront que les gens extrêmement motivés, qui prendront du temps pour faire. Si d'autres veulent s'y joindre, s'ils sont de bonne volonté, nous les accepterons naturellement. Il n'y a pas d'exclusive mais, en tout cas, il faut qu'ils s'engagent à venir travailler de manière très concrète sur ce dossier.

Voilà ce que je voulais dire ; allons résolument dans l'Agenda 21 !

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : « Ensemble pour Roncq » - « Roncq avec vous » hormis M. ZAJDA et « Action Ronquoise Citoyenne »

Contre : M. ZAJDA.

Monsieur ZAJDA, vous êtes contre ; je n'ai pas réussi à vous convaincre. Merci à tous.

1.04 - VALORISATION DE NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL COMMUN (Rénovation de façades) - Installation d'équipements de récupération et de valorisation de l'eau pluviale - Aides municipales - Redynamisation du dispositif en direction des familles les plus modestes

Depuis mai 2006, notre assemblée délibérante a été amenée à mettre sur pied et à compléter un dispositif municipal d'aide à la rénovation de façades et le cas échéant de son jardinet qui la borde en front à rue, ou à l'installation d'équipements portant récupération et valorisation de l'eau pluviale. Un regard particulier a été porté sur le quartier du Lierre (depuis mai 2009), en expérimentant une charte architecturale et devant permettre de sauvegarder l'esprit « cité jardin » imaginée par ses concepteurs.

En revanche, ce dispositif municipal « d'aides à la pierre » dont nous rappellerons le contenu détaillé ci-après, ne prend pas en compte les ressources ou revenus des familles concernées, alors qu'il s'agit là d'un élément fondamental de pondération dans nos actions municipales. Nous faisons ici référence au socle « tarifaire » qui a été mis sur pied depuis trois ans maintenant pour la restauration scolaire, les activités périscolaire (ALSH...)

Notre préoccupation permanente de justice sociale, nous a donc amenés à retravailler les thématiques sus-évoquées, pour aller vers une modulation des aides municipales en fonction de la situation financière des porteurs de projet. La commission municipale « rénovation de façades » a été saisie dans ce sens et après de multiples échanges, a proposé de bonifier les aides en vigueur, à partir des revenus du foyer, sur la base du revenu fiscal de référence retenu par les services du Trésor Public au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Dans la même logique, elle a proposé de retenir les parts fiscales servant à déterminer l'IRPP. A partir de ces deux éléments, un QUOTIENT FISCAL MENSUEL (quelque peu différent du quotient familial) est déterminé. C'est à partir de ce dernier qu'il est proposé de « bonifier » le dispositif municipal en faveur des familles les plus modestes. Des bonifications spécifiques de 50 % et 25 % sont proposées, respectivement en direction des familles dont le quotient fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 125 € ou compris entre 1 126 € et 1 667 €. Les plafonds existants seraient eux aussi revalorisés dans les mêmes quotités (50 % ou 25 %).

Les développements ci-après font la synthèse des dispositions en vigueur (confirmées) et intègrent la proposition de la commission susvisée portant modulation de nos aides en faveur des familles les plus modestes.

I- DISPOSITIONS GENERALES

CONDITIONS :

Les travaux faisant l'objet de la demande de subvention ne peuvent commencer qu'après l'accord de la commission et des demandes nécessaires au regard du droit de l'urbanisme.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE ET CONSTRUCTIONS CONCERNEES :

L'ensemble du territoire de la commune est concerné : tout bâtiment de plus de 30 ans visible de la voie publique y compris les murs d'enceinte des habitations avec jardinnet.

Une bonification spécifique est prévue (+ 20 %) pour les secteurs ci-après :

- *4 axes structurants :*
 - *Rue de Lille*
 - *Rue de Tourcoing/Rue Pasteur*
 - *Rue du Dronckaert*
 - *Boulevard d'Halluin, avenue Alphonse Loeul*

- *Les immeubles placés dans un périmètre de restructuration urbaine :*
 - *Quartier Blanc-four (site « Kok Scalabre »...)*

Plans
 joints
 en
 annexe

BENEFICIAIRES :

Tout propriétaire d'un immeuble ou locataire avec accord du propriétaire (hors bailleurs sociaux).

MODALITES D'ATTRIBUTION :

L'ensemble des travaux doit être réalisé en pleine cohérence avec une parfaite harmonisation de la façade. Pour ce qui est du quartier du Lierre, la « Charte Architecturale » servira de référentiel pour l'analyse du dossier de demande de subvention assujetti à un examen préalable en commission « Rénovation Façades ». C'est elle qui apprécie de l'éligibilité ou non du projet au titre du présent dispositif.

Cette décision s'articule en plusieurs étapes :

- 1) Première étape : *instruction de la demande et accord de principe notifié par écrit au pétitionnaire. Le dossier comprend, outre la demande de subventionnement, la demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...)*
- 2) Seconde étape : *accord définitif après contrôle :*
 - a) *des travaux terminés en cohérence avec la déclaration et respect des diverses prescriptions émises par la commission compétente (d'après photos et/ou visite sur place par un technicien).*
 - b) *des factures détaillant les travaux réalisés et les matériaux employés.*
- 3) Dernière étape : *versement de la subvention sur décision du maire (arrêté)*

REALISATION DES TRAVAUX :

Particulier et Professionnel.

Le pétitionnaire peut réaliser lui-même ses travaux de rénovation sur présentation de devis et factures détaillés ou les confier à un professionnel également sur devis et factures détaillés. Des documents complémentaires doivent préciser la nature, le descriptif et la fiche technique des matériaux utilisés.

NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNES :

Tous travaux visant à respecter, retrouver ou redonner l'harmonisation de la façade :

Par exemple : peinture des façades, enduits, gommage, rejointoiement, remplacement et peinture des menuiseries accompagnant une rénovation de façade, retour aux ouvertures d'origine. Cette

liste de travaux de nature à améliorer l'image de la façade n'est pas exhaustive. La « Charte Architecturale » du quartier du Lierre tiendra lieu de référentiel dans l'analyse du dossier.

Les opérations de rénovation concertées entre propriétés mitoyennes peuvent prétendre à une bonification de la subvention.

Végétalisation de la façade : fourniture du sujet végétal, plantation et conseil d'entretien, prise de contact avec les différents services de la voirie pour accord technique préalable... le tout étant assuré par les services municipaux. L'entretien reste à la charge du propriétaire de l'immeuble.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

En complément au dossier, un entretien de conseil et de faisabilité peut être envisagé avec l'architecte et/ou un technicien de la commune. Des prescriptions de couleurs (charte chromatique) pourront être données.

Avant travaux :

Photos de la façade, du muret ou de la partie concernée par les travaux;

Devis détaillé des travaux à réaliser et fiches techniques des matériaux employés ;

Représentation graphique, plan ou schéma permettant d'apprécier les travaux à réaliser.

Après travaux :

Facture détaillée et acquittée des travaux réalisés ou des matériaux spécifiques achetés ;

Relevé d'Identité Bancaire ;

Photos de la façade terminée.

DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX :

Le propriétaire dispose d'un délai maximum de deux ans à compter de l'accord de principe de la commission pour la réalisation des travaux.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

La subvention sera versée sur le compte bancaire du demandeur après vérification de la conformité des travaux réalisés.

GRILLE DE SUBVENTIONNEMENT :

TRAVAUX – TRONC COMMUN (1) (2)	PARTICIPATIONS COMMUNALES DE BASE
<u>Gros œuvre</u>	
Gommage	8 €/m ²
Hydrogommage/Piquetage/rejointoiement	13 €/m ²
Reprise de maçonnerie au niveau d'une baie	100 à 300 €
<u>Peinture de façade (sans décompte des ouvertures)</u>	
Mono ton	7 €/m ²
Multi tons	8 €/m ²
Peinture du chéneau	9 €/ml
Peinture sous-face de toiture	9 €/ml
<u>Peinture des menuiseries (surface du percement)</u>	
Peinture fenêtres, portes-fenêtres et volets	20 €/m ²
<u>Menuiseries</u>	
Retour aux ouvertures d'origine	100 à 300 € (selon le type de menuiserie)
Remise en place de volets bois à battants	100 € par fenêtre à habiller

<u>Enduits</u>	
Réalisation enduit simple	4 €/m ²
Réalisation enduits teintés dans la masse	8,5 €/m ²
Réfection totale enduit stuc, plâtre ou staff	25 €/m ²
Réfection partielle enduit stuc, plâtre ou staff	19 €/m ²
<u>Soubassement et reprise des appuis de fenêtre :</u>	
Réalisation d'un soubassement en enduit structuré	30 €/m ²
Retour à la pierre bleue	60 €/m ²
Appui de fenêtre en pierre bleue ou emmarchement	100 €/ml
Soubassement en pierre bleue layée	100 €/m ²
<u>Couverture :</u>	
Toiture : lorsque retour à l'origine ou la reconstruction s'appuie sur les éléments historiques ou qu'elle contribue à une meilleure intégration dans le front bâti	20% de la valeur des travaux
<u>Végétalisation de la façade :</u>	
Fourniture de la végétalisation, plantation et conseil d'entretien, prise de contact avec différents services de la voirie pour accord technique préalable de végétalisation en trottoir ou en accotement par la ville. L'entretien restant à la charge du propriétaire de l'immeuble	Fourniture et mise en place du sujet végétal

onification 20 % si placé dans un périmètre de restructuration urbaine ou axe structurant :- rue de Lille,- rue de Tourcoing, rue Pasteur,- rue du Dronckaert,- Boulevard d'Halluin, avenue Alphonse Loeul

TRAVAUX SPECIFIQUES QUARTIER DU LIERRE

TYPE DE TRAVAUX (2) - Quartier du Lierre -	Participations communales de base	
	T5 (habitation sans chambre au-dessus du garage)	T6 (habitation avec chambre au-dessus du garage)
<u>Partie haute</u> : Couverture (tuiles), sous-face toiture, pignon haut, meneaux, joues, fenêtres	500 €	700 €
<u>Peinture, enduits, pose de briquettes, bardage</u> : Façade avant, façade pignon bas, porte, volets, fenêtres rez-de-chaussée, porte de garage	630 €	700 €

(2) BONIFICATIONS GENERALES

(tronc commun et quartier du Lierre)

Clôture et jardinet : une bonification pouvant aller de 300 à 500 € pour les travaux intervenant sur le jardinet et la clôture réalisés en adéquation et en même temps que ceux de la façade.

+ 100 € par pétitionnaire si opérations groupées (voisinage immédiat)

INSTALLATION DE SYSTEME DE RECUPERATION ET DE VALORISATION DE L'EAU PLUVIALE :

Type de collecteurs	Participations communales de base*
Récupérateurs d'eau de pluie extérieurs inférieurs à 1 m ³	30 % du montant de l'achat plafonné à 50 €

Installation de pompe sur réserve d'eau existante.	30% du montant de l'achat plafonné à 100 €
Récupérateurs d'eau de pluie enterrés	100 €/ m3 (plafonnés à 6 m3)
Mutation de citernes existantes (fosses d'aisance) compris nettoyage, curage, dégazage, assainissement, traitement et raccordement	80 € / m 3 rénové (plafonné à 6m³)

*le crédit d'impôt « Développement Durable » de 25 % en 2011, 18 % en 2012 ne devrait pas être reconduit à compter de 2013.

II - BONIFICATIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'ENSEMBLE DU DISPOSITIF

Un dispositif complémentaire de bonifications adossé sur les revenus des pétitionnaires :

- ⇒ *Résultant du Revenu Fiscal de Référence (IRPP)*
- ⇒ *Résultant du nombre de parts fiscales*
- ⇒ *Des bonifications de 50 % ou 25 % pour les pétitionnaires les plus modestes*

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
QF* ≤ à 1 125 €	QF* > 1 125 € et ≤ 1 667 €	QF* > 1 667 €
Participation communale de base Majoration de 50 %	Participation communale de base Majoration de 25 %	Participation communale de base
PLAFOND DE LA SUBVENTION 4 500 €**	PLAFOND DE LA SUBVENTION 3 750 €**	PLAFOND DE LA SUBVENTION 3 000 €**
(3 000 € + 50 %)	(3 000 € + 25 %)	Néant

* *Quotient Fiscal mensuel*

** *Toutes bonifications incluses*

$$\text{QUOTIENT FISCAL MENSUEL} = \frac{\text{Dernier Revenu Fiscal de Référence connu (R.F.R)}}{\text{Nombre de parts fiscales}} :12$$

III - Modalité de liquidation des différentes bonifications façades et eaux pluviales

Participation de base

- + *le cas échéant 20 % de bonification si axe structurant*
- X bonification de 50 % ou 25 % selon le quotient fiscal*
- + *Bonification jardinet ou clôture de 300 à 500 €*
- + *le cas échéant 100 € si opération groupée*

Le tout dans le respect des nouveaux plafonds ci-dessous

NOUVEAUX PLAFONDS

*Patrimoine architectural commun**Tranche 1 = 4 500 €**Tranche 2 = 3 750 €**Tranche 3 = 3 000 €*

Eaux pluviales

Plafonds de base majorés de 50 %
ou 25 % pour les pétitionnaires
relevant des tranches 1 et 2

En contrepartie du subventionnement reçu, les pétitionnaires autoriseront la ville de Roncq à faire la « promotion » des opérations réalisées et ce, au travers de ses différents outils de communication (brochure, bulletin municipal, site Internet...). Ils s'engagent par ailleurs à garantir l'affichage portant information du public du subventionnement municipal.

Les présentes dispositions se substituent à toutes celles antérieures sur ce même sujet.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 13 novembre 2012.***

M. LE MAIRE –

La parole est à Monsieur PETILLON ; c'est aussi du développement durable, de l'Agenda 21 si j'ai bien compris.

M. PETILLON -

Tout à fait, Monsieur le Maire, puisque nous reprenons dans cette délibération tout ce qui a trait à l'utilisation de produits non polluants. On a parlé tout à l'heure de récupération d'eau de pluie, de végétalisation de façades... C'est aussi une façon de mener de front le combat de la problématique de l'Agenda 21.

La délibération, qui vous est proposée ce soir, c'est une continuité ; ce n'est pas la première que nous prenons par rapport à cette valorisation du patrimoine architectural roncuois.

En 2009 nous avons voté une délibération base, qui a été amendée ensuite par la récupération de l'eau pluviale puis par une étude particulière sur le quartier du Lierre.

Dans le cadre de notre préoccupation sur « plus de justice sociale », nous estimons intéressant de tenir compte des revenus des ménages (parfois les disparités sont très grandes) comme étant un élément de pondération de l'aide à apporter aux personnes.

En aucun cas, les dispositions ne vont diminuer puisque le barème de base est maintenu.

Il s'agit désormais de donner un coup de pouce supplémentaire de l'ordre de 25 et 50 % ; trois tranches ont été mises en place :

- Tranche 1 pour un QF mensuel inférieur de 1.125 €
- Tranche 2 QF entre 1.125 € et 1.667 €
- Tranche 3 QF supérieur à 1.667 €, c'est le tarif de base qui s'applique.

Bien évidemment, les Roncquois qui ne souhaitent pas communiquer leurs revenus, se verront appliquer la tarification de base.

Pour le calcul de ces tranches, nous sommes partis d'éléments concrets ; nous n'avons pas voulu mener d'enquête de police très approfondie.

Nous partons donc du revenu fiscal de référence, extrêmement lisible, divisé par le nombre de parts ce qui parfois, pour une famille ayant plusieurs enfants, peut permettre de revenir à une tarification plus intéressante.

Cette délibération reprend ce qui existait auparavant et je crois que vous la connaissez tous, mes chers collègues. Aujourd'hui, nous vous demandons votre accord sur la base des plafonds ci-après :

- Tranche n° 1..... 4.500 € tout compris, à savoir les bonifications que les gens pouvaient avoir s'ils étaient sur un axe structurant ; ce sont en général les grandes voies de communication de notre territoire : rue de Lille, rue du Dronckaert, rue de Tourcoing, rue Pasteur, route de Bousbecque.

Egalement sur les périmètres de rénovation, le coup de pouce que l'on donnait sur le quartier du Blanc-Four.

On reprend toujours, comme on le disait tout à l'heure, les systèmes de récupération d'eau pluviale ; c'est inchangé et la bonification s'applique.

Pour la végétalisation, la situation est toujours la même : on ne mettra pas quelque chose de plus gros parce qu'on est (tranche 3 ou tranche 2) sur le même sujet.

Telle est la délibération qui est proposée ce soir à nos collègues, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai juste une remarque : concernant la taxe sur l'électricité, nous avons proposé de l'utiliser pour aider les Roncquois aux revenus les plus modestes à faire du développement durable, des économies d'énergie.

Ce qui est proposé dans la délibération représente déjà un bon début et nous apprécions fortement les subventions attribuées en fonction des revenus.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Bien qu'il faille actualiser les données et quand bien même des avancées vont dans le sens d'une meilleure justice sociale, nous persistons néanmoins à penser qu'il n'y a aucune raison d'imposer au quartier du Lierre (je l'ai déjà dit la première fois quand on en a discuté) des dispositions particulières qui ne sont pas appliquées à l'ensemble de la Ville. Nous avons déjà eu cette discussion en long et en large ; nous ne changeons pas considérant qu'il ne saurait y avoir deux sortes de Roncquois. Nous allons donc voter contre cette délibération, en dépit des avancées positives.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Nous n'imposons absolument rien aux Roncquois.

Les Roncquois qui souhaitent percevoir cette subvention doivent respecter une charte. Vous faites surtout référence au Lierre mais vous pourriez le faire pour le reste du territoire puisque nous avons le même regard pour aider les gens qui restaurent leur logement. En outre, je ne suis pas seul en Commission ; nous sommes régulièrement six ou huit et chacun donne son avis. Nous avons de plus l'aide de l'architecte communal qui est de bon conseil (reconnaissons-le) et qui nous éclaire sur le sujet. Nous n'imposons donc rien ; il y a simplement une règle du jeu que nous demandons aux gens de respecter.

Si cette dernière ne leur plaît pas, ils peuvent quand même réaliser les travaux envisagés dans certaines limites bien sûr. Si une personne nous dit vouloir une maison rose avec des

étoiles vertes indépendamment de la subvention, nous ne lui en donnerons pas l'autorisation.

Par rapport au Code de l'urbanisme, par rapport au PLU, il existe toujours des contraintes quelque part. Si la demande n'est pas soumise à la demande de subvention, c'est le règlement PLU qui s'applique.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Il y a effectivement des règles du jeu mais il y a, en l'occurrence, des règles du jeu spécifiques pour le Lierre. C'est ce qui ne nous convient pas. Il y a bien deux méthodes différentes d'application d'un avantage financier qui peut être accordé ; il y a donc deux types de Ronquois et je ne voterai jamais une délibération qui oppose deux types d'habitants au sein d'une même administration communale.

M. PETILLON –

A propos de la règle du jeu, je vous l'ai déjà dit mais je le reprecise : il s'avère que le quartier du Lierre avait 350 maisons identiques. Effectivement, on a pu établir une règle du jeu pour 350 maisons. On pourrait très bien faire une règle du jeu pour les 250 typologies de logements qui existent sur Roncq, ce serait la même chose et nous sommes exactement dans le même esprit.

M. LE MAIRE –

Je vous rejoins complètement sur l'argumentation, Monsieur PLOUVIER, pour une fois ; il faudra bien à un moment donné que l'on se rencontre. Il n'est pas question d'avoir deux types de Ronquois, bien entendu.

Je souhaite également que cette affaire du Lierre soit évaluée à un moment donné et nous le ferons à la fin du mandat pour en présenter un bilan précis. Mais il est évident qu'il n'y a pas d'exception territoriale à l'intérieur de la Commune ; c'est un fait certain. Je pense qu'on a simplement un défaut d'appréciation ; très clairement, je le répète, il n'y a pas de distinguo parce que cela me poserait dès lors un vrai problème intellectuel.

Madame MARIAGE, vous avez la parole.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais répondre à Monsieur PLOUVIER que c'est vraiment dans l'esprit de préserver l'unité d'un quartier qui a une typicité propre. C'est vraiment dans ce cadre précis que le Lierre a été traité « à part » mais pas vraiment parce que les habitants bénéficient des mêmes subventions ; ils ont simplement des préconisations à respecter qui sont dues à la typicité et à la typologie de leur quartier pour préserver une unité qui était intéressante à la base.

M. LE MAIRE –

Une dernière intervention.

M. PLOUVIER –

Simplement pour vous dire, Monsieur le Maire, que j'ai plaisir à vous entendre insensiblement glisser vers notre position de départ. Vous dites qu'il n'y a pas d'opposition entre deux types de Roncquois ; c'est doux à mes oreilles.

M. LE MAIRE –

Vous êtes très fort ; je n'ai pas glissé, Monsieur PLOUVIER. *(Rires)*

Je dis simplement que j'entends un certain nombre d'argumentations sauf que, quand on les déroule, on n'arrive pas au même constat.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre : « Action Roncquoise Citoyenne »

1.05 - ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (A.M.I.S.) - Partenariat élargi à l'Etoile Sportive Roncquoise de Football et à l'E.O.L.E. - Subventionnement complémentaire

Par deux délibérations n° 29/05/2012/17 et n° 10/07/2012/31, respectivement en date des 29 mai et 10 juillet derniers, notre assemblée a mis sur pied l'Académie Municipale d'Initiation Sportive (A.M.I.S.) opérationnelle depuis la dernière rentrée scolaire 2012/2013.

Issue des travaux de la Commission Extra-municipale du Sport et de l'Activité Physique (C.E.S.A.P.), l'A.M.I.S. s'appuie sur un partenariat avec les clubs sportifs volontaires (après appel à projets), dans un objectif de sensibilisation aux activités sportives, en direction prioritairement de nos élèves domiciliés à Roncq et fréquentant les classes (publiques et privées) du C.P. au CM₂. Ce dispositif « péri-scolaire » fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16

heures 50 à 18 heures et le samedi de 13 heures 45 à 15 heures durant les temps scolaires, dans une organisation répartissant les effectifs en deux niveaux (CP/CE₁ et CE₂/CM₁/CM₂).

S'agissant d'une démarche partenariale, une convention multipartite a été conclue entre la ville de Roncq et les neufs clubs « pionniers » (U.S.R. Natation, Boule Ferrée, Judo Club de Roncq, Volley-ball de Roncq, Tir à l'Arc, Tennis Club de Roncq, U.L.J.A.P., U.S.R. Gym et B.M.X Club de Roncq). Sur la base d'une durée prévisionnelle de 33 semaines « scolaires » pour l'année 2012/2013 et par référence à une participation municipale forfaitaire de 30€/heure/groupe, la convention prévoit des préfinancements à hauteur de 1 000€/an pour tous les clubs partants à l'exception du B.M.X. Club de Roncq où le préfinancement est ramené à 400€ eu égard à la saisonnalité de cette activité. A cette formule de préfinancement s'ajoute un mécanisme de consolidation des comptes au terme de la période scolaire considérée.

Deux clubs supplémentaires ont manifesté leur intérêt pour s'associer à ce dispositif municipal à compter du 1^{er} janvier prochain. Il s'agit de l'Etoile Sportive Ronquoise (E.S.R.) de football et E.O.L.E.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de revoir la provision (préfinancement) à destination de trois clubs initialement partenaires (Volley-ball, Judo et Tir à l'Arc).

En conséquence, nous vous proposons d'acter un partenariat élargi aux deux clubs supplémentaires précités, de leur attribuer un préfinancement et de revoir ce dernier pour trois clubs déjà partenaires de la convention initiale. Les adhésions et préfinancements supplémentaires donneront lieu à un **avenant n°1** à la convention multipartite d'origine. Nous vous demandons d'autoriser le Maire à procéder à sa conclusion (avenant n°1).

AVENANT N°1

CLUBS CONCERNÉS	PREFINANCEMENT INITIAL	PREFINANCEMENT « COMPLEMENTAIRE »	TOTAL PREFINANCEMENT 2012/2013
ETOILE SPORTIVE RONQUOISE	/	1 100€	1 100€
E.O.L.E.	/	600€	600€
VOLLEY BALL	1 000€	+ 1 600€	2 600€
JUDO	1 000€	+ 1 300€	2 300€
TIR A L'ARC	1 000€	+ 900€	1 900€

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 13 novembre 2012.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, merci de résumer le dossier car nous avons un DOB à discuter. Nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture de la délibération).

Je voudrais quand même vous donner un bilan de la première période de cette année : 103 enfants inscrits et, dans l'ensemble, cela s'est très bien passé. Quelques enfants ne sont pas venus, dont certains se sont excusés. Malheureusement les parents ne sont pas toujours très raisonnables et ces enfants ont ainsi pris la place d'autres. Quelques enfants ont été ponctuellement absents pour des raisons justifiées. Dans un club, 5 enfants ont souhaité s'inscrire à la fin de la première période.

Voilà une affaire qui marche très bien, de mon point de vue.

M. LE MAIRE –

C'est également mon avis sur plus d'un aspect.

1. Parce que nous sommes complètement dans cette politique du développement durable où l'on essaie d'inscrire les enfants dans un parcours qui leur permette de faire leur choix –une espèce de sélection– avant d'opter pour la pratique sportive qu'ils souhaiteront quand ils seront un peu plus grands, de manière durable et fidèle.
2. Parce que nous faisons des appels à projets.

Ce qui me plaît bien dans cette politique associative : nous avons modifié en quelque sorte les règles du jeu en dialoguant avec chacune des associations pour expliquer la démarche de la Ville. Aujourd'hui, je souhaite que la Ville multiplie ces appels à projets ; c'est elle qui doit fixer le cadre dans lequel le subventionnement va se dérouler pour respecter simplement l'intérêt général, Monsieur DA SILVA.

Voyez que nous sommes complètement dans cette idée d'un programme VIF, d'une nécessité de répondre à un certain nombre de problèmes que rencontraient les enfants qui zappaient et qui, parfois, étaient privés de pratique sportive durant toute une année scolaire parce que les parents ne le souhaitaient plus, parce qu'ils avaient déjà payé une licence. Et en même temps, la Ville dit... *Mesdames, Messieurs, nous finançons un certain nombre d'activités si vous rentrez dans un certain nombre de critères !*

Je pense que c'est le modèle qui devra être privilégié dans les années qui viennent.

Par rapport au subventionnement associatif, je souhaite que nous avancions dans une espèce d'appels à projets comme le font déjà la Région ou le Conseil général. On n'invente rien ; il faut qu'on s'organise de manière différente. C'est un peu toute cette préparation culturelle, non plus de logique de guichet mais de logique de projet(s), dans laquelle nous allons encore plus avancer dans les années à venir.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Suite à votre intervention quant aux appels à projets, à l'octroi de subventions, cette délibération fait justement allusion à une subvention complémentaire et vous avez lié les deux choses. J'aurais préféré que la question du subventionnement complémentaire soit séparée de celle du principe de l'intégration des deux associations.

Comme les deux points sont liés, j'étais tenté de voter pour le partenariat élargi aux associations et contre le principe de cette subvention. Nous allons donc nous abstenir sur ce vote, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne »

1.06 - EXERCICE BUDGETAIRE 2012 - Décision modificative n° 2

Dans un processus budgétaire initié chaque année au milieu du mois de novembre par le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B), suivi quelques semaines plus tard (mi-décembre) par le Budget Primitif, ce dernier étant naturellement complété par le Budget Supplémentaire (reprise des reports N-1 à minima) au mois de mai dernier, il nous est toujours possible d'en modifier les orientations ou les évaluations, autant que nécessaire dès l'instant où l'on admet que l'outil budgétaire est vivant, adaptable, modulable... dans le respect des fondamentaux qui portent notre politique budgétaire et financière.

Après une première décision modificative adoptée par notre assemblée délibérante dans sa séance en date du 10 juillet dernier (délibération n°10/07/2012/28) nous vous proposons ce soir une nouvelle décision modificative (DM 2) intéressant notre exercice budgétaire 2012.

Selon documents comptables joints en annexe, cette DM 2 s'équilibre à 362 000 € de réductions globales de crédits, ceux-ci intéressant exclusivement la section d'investissement. Pour ce qui est de la section de fonctionnement, elle n'exprime que des mouvements de crédits entre des chapitres qui la constituent.

Le mouvement de crédit le plus singulier de cette DM 2 résulte de l'autofinancement (mouvement d'ordre) qui est réduit de 82 000 €, en vue de faire face principalement à des besoins de subventionnement de notre CCAS et de l'association « Service des Familles » (petite enfance).

Il faut également noter le recul des recettes de la section d'investissement.

Vous trouverez ci-après un résumé de cette DM 2 :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	/	/
<i>Investissement</i>	- 362 000,00€	- 362 000,00€
TOTAL	- 362 000,00€	- 362 000,00€

Par ailleurs, vous trouverez, ci-joint, en annexe un tableau récapitulatif intéressant l'autorisation de programme référencée AP 0901 (aménagement urbain du Blanc-Four) actualisé.

Nous vous invitons donc à vous prononcer favorablement sur cette décision modificative n° 2 qui vient, selon toute vraisemblance, clôturer les ouvertures et mouvements de crédits 2012. Par le hasard du calendrier, nous procédons également dans cette même séance, au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour 2013. Notre rendez-vous de ce soir constitue en quelque sorte le trait d'union entre deux exercices budgétaires, dont l'un s'achève et alors que nous allons écrire l'acte de naissance du dernier budget « plein » de ce mandat municipal.

*La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 13 novembre 2012.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole et vous allez intervenir longuement. Nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc présenter la première délibération relative aux finances ; il s'agit de la décision modificative n° 2, une première vous a été présentée en juillet dernier et une troisième viendra sûrement au moment du vote du budget primitif 2013 au mois de décembre.

Selon les documents que vous avez en annexe et que vous avez pu examiner en Commission plénière, cette décision modificative s'équilibre à 362.000 € en investissement, dépenses et recettes.

En section de fonctionnement, les mouvements entre crédits dépenses et recettes s'annulent. Vous avez pu constater qu'il n'y avait pas de chiffres affichés dans le document, s'agissant simplement de mouvements internes.

Pour quelle raison y a-t-il une DM présentée ce soir ?

Il faut notamment faire face à des besoins du CCAS et l'association Service des familles. On réduit notre autofinancement de 82.000 €.

Il y a également une baisse de recette au niveau des subventions d'équipement affichées dans le budget.

Pour éviter de souscrire un emprunt d'environ 300.000 €, nous avons préféré faire glisser la subvention d'équipement au Service des familles pour la construction de la Maison de la petite enfance en 2013 d'un montant de 150.000 €.

Pour la construction de la Maison de quartier, nous diminuons le montant inscrit de 150.000 € que l'on reportera également au budget primitif 2013.

Voilà rapidement brossée l'architecture de cette décision modificative. Pour éviter de recourir à l'emprunt, nous avons préféré utiliser cette technique comptable.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je passe aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous »

Abstention « Action Roncquoise Citoyenne »

1.07 - PARTENARIAT VILLE/ASSOCIATION « Service des familles » - Convention d'objectifs et de gestion 2009/2012 - Consolidation des comptes de l'exercice 2011 - Acompte provisionnel 2012 - Révision - Avenant n° 4

Les services d'accueil de la petite enfance (MAC Centre-Bourg et Blanc-Four et crèche familiale) et ses services connexes (R.A.M. et Ateliers Parentalité) reposent sur un partenariat entre la ville et ses initiateurs regroupés au sein de l'association « Service des Familles ». Ce partenariat a pris la forme juridique d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion pour la période 2009/2011 (délibération n° 22/12/09/56 du 22 décembre 2009), celle-ci ayant été prolongée jusqu'au 31 décembre prochain (délibération n° 20/12/2011/62 du 20 décembre 2011).

*Lors de la commission plénière de mardi dernier, le Directeur Général de l'association « Service des Familles », aidé en cela par notre coordonnatrice « C.A.F. », nous a présenté exhaustivement le **rapport d'activités 2011** de ce service. De cette présentation, quelques points essentiels peuvent ici être repris :*

⇒ Une capacité actuelle de 76 berceaux portée d'ici septembre 2013 à 86, se répartissant sur trois structures :

- ↳ multi-accueil (M.A.C) du Centre-Bourg (20 à 24 berceaux) ;
- ↳ multi-accueil (M.A.C) du Blanc-Four (24 à 30 berceaux) ;
- ↳ la crèche familiale (32 berceaux).

⇒ 213 enfants pris en charge (dont 173 ronquois pour plus de 90 % des heures d'accueil).

⇒ 73 enfants sur liste d'attente (dont 68 roncoquois).

⇒ 113 842 heures /accueil/enfant réalisées en 2011 :

↳ objectif de 150 000 heures/accueil/enfant en 2015.

⇒ Des coûts de revient compris entre 9,65€ et 11,03€/heure/accueil/enfant :

↳ participation des familles de l'ordre de 15 % ;

↳ participation de la C.A.F. de l'ordre de 40 % ;

↳ **reste à charge de la ville de l'ordre de 45 % soit environ 5€/heure/accueil/enfant.**

⇒ Des taux d'occupation à "performer" sur une structure au regard de l'objectif minimum C.A.F. de 70 % :

↳ M.A.C. Blanc-Four : 76,6 % en 2011 avec un objectif de 90 % en 2014 ;

↳ M.A.C. Centre-Bourg : 85,27 % avec un objectif de 95 % en 2014 ;

↳ la crèche familiale : **65,11 %** avec un objectif de 95 % en 2014.

⇒ Un total de charges de 1 324 787,00€ dont :

↳ 53 423,00€ pour le R.A.M. ;

↳ 15 637,00€ pour la parentalité.

⇒ Une clôture d'exercice (compte d'exploitation) en déficit de 132 812,00€ couvert par l'excédent disponible de 2010 (213 524,00€).

En résumé, il est ici permis de dire que cet « opérateur » de la petite enfance est véritablement sur une dynamique après une transition de gouvernance 2011/2012. Les services rendus aux familles sont aujourd'hui multiple puisqu'ils intègrent un R.A.M. et des Ateliers de Parentalité. Les budgets correspondants sont substantiels jusqu'à atteindre 1,5 million d'€ à l'horizon 2014.

Dès lors se pose la question de la structuration juridique du « Service des Familles », basée sur un cadre associatif depuis sa création en 1989. Des avancées importantes ont été faites ces dernières années, relativement à l'autonomie de sa gestion, la composition de son Conseil d'Administration (fort retrait de la représentation municipale) et à la mise sur pied de baux emphytéotiques. A cela s'ajoute la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction de la maison de la petite enfance au Blanc-Four, également objet d'une délibération ce soir.

Ces thématiques lourdes du socle juridique du « Service des Familles » et de ses relations financières avec la ville, au regard notamment du droit européen, font l'objet de toute notre attention depuis de longs mois. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la convention d'objectifs et de gestion, objet de la présente, vit ses dernières semaines. Un nouveau partenariat vous sera sans doute proposé au Conseil Municipal de décembre prochain, cette fois sous les prismes de la « qualification » et du « mandatement » issus des directives communautaires.

Pour ce qui est des statuts de cette association, ceux-ci bougeront assurément dans les quelques mois qui viennent mais il est trop tôt pour en parler ce soir. Nous pouvons toutefois livrer que nous resterons très certainement dans le champ de l'Economie Sociale Solidaire (E.S.S.) avec un « Service des Familles » qui s'affirmera de mieux en mieux comme un opérateur économique.

Pour en revenir au volet financier qui est au cœur de la présente délibération, il nous appartient de nous prononcer sur la consolidation de notre financement 2011 et sur l'ajustement des versements provisionnels 2012.

Nous vous rappelons ici que la convention d'objectifs et de gestion prévoit "classiquement" un mode de financement en deux temps. Des acomptes provisionnels en fonction de la densité des services rendus, des coûts constatés et validés ainsi que les besoins en trésorerie le cas échéant. A la clôture des comptes (bilan, compte d'exploitation), le « Service des Familles » les présente à la ville (objet de l'exposé précité), appuyé du rapport d'activités.

*Au regard de ces rapports d'activités et financier, il vous est proposé d'accepter la consolidation des comptes de 2011 et de fixer notre contribution définitive pour ce même exercice à **602 009,43€**. Eu égard aux acomptes provisionnels versés au titre de cet exercice (600 000,00€), il nous revient de solder notre participation financière au titre de 2011 à raison de **2 009,43€**, cette somme étant versée au milieu du mois de décembre prochain au plus tard.*

*Par ailleurs, au titre des acomptes provisionnels 2012, nous vous proposons également d'en revoir le montant. Initialement fixé à 650 000,00€ par avenant n°2 à la convention d'objectifs et de gestion, porté à 700 000,00€ par avenant n°3 à la même convention, il apparaît aujourd'hui nécessaire de porter ce financement provisionnel à hauteur de **765 000,00€**. La montée en puissance des activités rendues aux familles et le besoin de fonds de roulement motivent la présente proposition complémentaire. Ce subventionnement complémentaire de **65 000,00€** sera lui aussi versé au 15 décembre prochain au plus tard.*

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de nos contributions depuis le démarrage de la convention (y compris avenants 1 à 4).

ANNEES	CONTRIBUTIONS BRUTES	
	DEFINITIVES	PROVISOIRES
2009	542 000 €	
2010	760 593,82 €	
2011	602 009,43 €	
2012		765 000 €

Dès l'instant où ces deux volets financiers reçoivent un avis favorable de votre part, ceux-ci seront repris dans un avenant n°4 à la convention d'objectifs et de gestion précitée. Il vous est ici également demandé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.

Enfin, un dernier mot pour saluer le travail accompli par cette association depuis sa création et plus encore depuis le début du présent mandat municipal. Au cours de ces dernières années, elle a témoigné de sa solidité et de son professionnalisme. Par là même, elle est venue consolider et valider notre choix de lui confier ce service d'accueil petite enfance, au travers d'un conventionnement et très bientôt d'un mandatement. Assurément des perspectives vont s'ouvrir pour les mois et les années à venir, tant les services aux collectivités publiques, à l'entreprise, aux familles, à la personne, vont se diversifier et se densifier.

Avant le vote, les élus impliqués dans cette association ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sorties : Mesdames NYS et LAMBLIN.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 13 novembre 2012.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous poursuivez et nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Lors de la réunion plénière, une présentation exhaustive du Service des familles a été faite par le Directeur général de l'association épaulé par la coordinatrice CAF. En fait, la capacité d'accueil (nombre de berceaux) vous a été présentée. Compte tenu de l'évolution prospective de différents centres d'accueil (multi-accueil du Centre-Bourg, multi-accueil du Blanc-Four et crèche familiale) il y a un objectif d'utilisation à performer pour cette structure au regard des objectifs qui sont présentés par la CAF.

Je rappelle que les taux d'occupation sont les suivants :

- MAC du Blanc-Four 76 % - Objectif 90 % en 2014
- MAC du Centre-Bourg 85 % - Objectif 95 %
- Crèche familiale 65 % - Objectif 95 %

Il faut savoir que le coût de revient, restant à la charge de la Commune, pour un prix moyen horaire compris entre 9,65 € et 11,03 €, est de 45 % soit environ 5 € l'heure accueil enfant.

Concernant ce Service des familles, il faut faire face à des ajustements de crédits mais je voudrais d'abord rappeler que ce service petite enfance pose la question de sa structuration basée sur un cadre associatif depuis 1989.

Des avances importantes ont été réalisées au cours de ces dernières années, notamment en matière d'autonomie de sa gestion, de la composition de son conseil d'administration puisque la représentation municipale a été réduite de façon conséquente par rapport à sa création, ainsi que de la mise sur pied de baux emphytéotiques (construction de la maison de la petite enfance).

Les relations financières avec la Ville, au regard du droit européen, vont faire l'objet de toute notre attention. Nous vous présenterons, au cours du Conseil municipal de décembre, des évolutions concernant ce partenariat ainsi qu'une modification des statuts dans les mois à venir, pour vous montrer la physionomie de cette association Service des familles qui rentrera dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Je vais maintenant revenir sur l'objet de cette délibération qui est le volet financier.

Je rappelle que l'exercice 2011 s'est clôturé par un montant de 602.009,43 € ; le rapport d'activités vous a été présenté la semaine dernière.

Nous avons versé, à titre d'acompte prévisionnel, une subvention de 600.000 €.

Il convient, pour régulariser la subvention au titre de l'exercice 2011, de verser une subvention de 2.009,43 € que je vous demanderai d'accepter de voter ce soir.

Pour l'année 2012, nous avons prévu initialement une subvention de 650.000 € ; il apparaît nécessaire aujourd'hui de porter cette subvention à 765.000 € pour répondre à deux conditions :

- La montée en puissance des services rendus aux familles,
- Les besoins de fonds de roulement de l'association.

On votera une subvention complémentaire de 65.000 € qui sera versée le 15 décembre.

En dernière page du slide, le tableau concerne les contributions brutes qui ont été assurées au titre de l'association Service des familles.

En 2009.....	542.000 €
En 2010.....	760.000 €
En 2011.....	602.000 €

Pourquoi ?

Parce que nous avons préféré épuisé leur matelas de trésorerie ; il était inutile de financer une association qui n'en avait pas besoin.

Aujourd'hui, nous donnons un coup de collier étant donné que leur trésorerie nécessite des fonds supplémentaires pour faire face aux besoins de l'année 2013.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Avant de poursuivre, je demande à Mme LAMBLIN et à Mme NYS de bien vouloir quitter cette salle ; elles reviendront pour le DOB.

(Sortie des intéressés)

Qui demande la parole ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

On discute de ce Service des familles depuis de longues semaines voire de longs mois. On se repose quelque peu sur son statut associatif. Je voudrais me raccrocher à vos propos de tout à l'heure, Monsieur le Maire, concernant le subventionnement des associations sportives, culturelles, récréatives, y compris le Service des familles, pour lier tout cela.

La question de la pertinence du statut de cette structure qui gère la petite enfance est toujours en suspens. Même si elle est en voie de règlement, il faudra voir quelle sera le contenu de cette nouvelle association, si elle reste association, etc.

On s'aperçoit que le problème du statut juridique, qui nous a toujours semblé un peu anachronique, semble avoir pénétré les esprits puisque vous commencez à y réfléchir et c'est très bien.

Mais sur le plan du financement, on s'aperçoit que cette structure associative de droit privé absorbe environ 700.000 € du 1,2 M€ dont on dote l'ensemble du monde associatif.

Dès lors, on peut dire que ces 700.000 € sont venus gonfler artificiellement le montant global des subventions. C'est pourquoi le ratio subvention/recettes de fonctionnement a été pointé du doigt par la Chambre régionale des comptes en 2010 ; souvenez-vous, Monsieur le Maire. Ce ratio était effectivement en dehors de ce qui est admis par l'orthodoxie financière.

Je ne sais pas si vous l'avez fait exprès mais vous vous êtes saisi de cette anomalie pour justifier votre nouvelle politique de subventionnement des associations culturelles, sportives et associatives.

Pour en discuter avec beaucoup de Présidents, je peux vous dire, Monsieur le Maire, que cela a choqué tous les bénévoles qui travaillent d'arrache-pied, avec un très grand dévouement pour faire fonctionner leurs associations.

En poussant le raisonnement à l'extrême... je ne dirais pas jusqu'à l'absurde, on peut dire que ces associations culturelles, récréatives et sportives sont quelque peu les victimes collatérales du statut du Service des familles qui, au fil du temps, est devenu totalement inadapté.

Voilà pour le volet général et j'en viens, maintenant, à l'aspect purement financier de la résolution qui nous concerne quant à la consolidation 2011.

En plénière, le Directeur général du Service des familles nous a expliqué avec beaucoup de précautions de langage que, par un jeu d'écritures, un déficit de 132.000 € était couvert par un excédent de 200.000 € de l'année précédente. Je ne comprends pas pourquoi cet excédent n'a pas été reversé directement afin, justement, de ne pas afficher de déficit.

Une structure qui ne peut pas vivre sans les subsides de la Ville et qui se permet d'afficher un déficit de 132.000 €, franchement j'avoue ne plus rien comprendre du tout !

C'est pourquoi nous allons nous abstenir sur cette résolution d'autant plus que nous n'avons aucun détail sur le compte d'exploitation de cette association. On sait simplement qu'il y a un déficit de 132.000 € et qu'on demande une rallonge de 2.000 €. C'est vrai que 2.000 €, c'est symbolique mais le principe de déficit était quand même inscrit en plénière et il figure bien dans les documents.

Je voudrais encore rappeler, suite au rapport de la Chambre régionale des comptes de 2010, l'exemple d'une association qui avait perçu une subvention complémentaire le 15 décembre 2008 et cette dernière a été considérée par la CRC comme une subvention d'équilibre destinée à couvrir un déficit prévisionnel de l'exercice en cours.

Je ne veux pas –moi– voter pour cette rallonge de 2.000 € quand bien même c'est symbolique et je vais donc m'abstenir.

M. LE MAIRE –

Je voudrais réagir de manière globale parce que je ne partage absolument pas votre schéma intellectuel et nous ne partagerons jamais cette façon de penser, que je ne caractérise pas parce que je n'en ai vraiment pas envie.

Quand vous dites que *nous avons commencé à y réfléchir*, excusez-moi, j'ai commencé à y réfléchir en 2001, à peine élu, puisque j'ai fait réaliser un audit par Ernst & Young sur l'ensemble des associations.

Mais le droit évolue ; c'est une nature vivante. On a donc tenu dans la clarté, dans la volonté de maintenir un service associatif, à faire évoluer le droit et examiner toutes les possibilités.

Je pense que ce que nous proposerons, Bruno DUBOIS et la Direction du Service des familles, ira dans le bon sens. J'oserais même dire que ce sera plutôt novateur dans le système juridique actuel, notamment dans le cadre de ce que l'on appelle l'économie sociale et solidaire.

Il faut le dire parce que vous donnez toujours l'impression de tout noircir. A vous écouter, d'abord on n'y comprend rien mais, au-delà, on a toujours l'impression qu'il existe des suspicions, des choses un peu étranges...

Je tiens à répéter que nous serons novateurs en la matière et que beaucoup de gens viendront voir comment fonctionnera ce qui se mettra en place par le Service des familles de Roncq. Voilà pour le 1^{er} point.

2^{ème} point – Vous semblez dire que vous n'avez pas consulté le compte d'exploitation.

Attendez donc... Vous le demandez et vous l'avez !

Vous le savez très bien.

M. BEAUVENTRE vous l'aurait refusé, vous auriez crié au scandale et vous auriez eu raison. Ces documents sont consultables à tout moment.

Je le répète : chaque élu doit faire son travail. Tous les éléments sont à votre disposition ; il suffit de les demander et vous ne l'avez pas fait.

J'oserais dire, quand vous globalisez, que le schéma de la Chambre des comptes aurait été de tout mettre, y compris le forfait scolaire (écoles privées) et le CCAS.

N'essayez donc pas de noyer le poisson en disant que notre ratio n'est pas bon... Je l'ai toujours dit ; c'est du pain béni pour vous. Je vous le donne cash ; il suffit, comme vous le faites régulièrement, d'aller agiter les Présidents d'associations... C'est du pain béni pour vous, je le répète !

Ne me critiquez pas, je fais votre boulot ; je vous tends la perche... sauf qu'à chaque assemblée générale d'association, personne ne dit mot. Il faut aussi être responsable. Quand on est Président d'association et qu'on invite le Maire, le dialogue peut s'ouvrir. Je suis démocrate ; cela fait 17 ans que je fais ce travail ; 17 ans que je les rencontre. Il faut simplement changer de braquet parce que le monde a changé, Monsieur PLOUVIER !

Je reconnais la valeur du bénévolat et, en même temps, je dis aux Présidents : *cela devient une fonction extrêmement exigeante comme l'est de plus en plus celle des élus de la République.*

Le maire d'aujourd'hui, ce n'est plus le maire d'il y a 20 ans parce que nous évoluons dans un contexte totalement différent et nous en prenons acte.

Nous allons en rester là parce que, encore une fois, c'est hors sujet mais je suis obligé de vous répondre : le véritable sujet, c'est de muscler le Service des familles de manière à lui donner tout le volume qui lui permettra d'élargir ses compétences et nous y travaillons.

Un énorme travail juridique est fourni dans cette maison (Bravo à Bruno DUBOIS) pour faire évoluer les cadres et se mettre dans les clous du droit parce qu'il y avait un certain nombre de fragilités, que nous avons d'ailleurs toujours dénoncées. Mais comment faire autrement ?

Je passe la parole à Monsieur BOSSUT pour vous répondre sur le plan financier.

M. BOSSUT –

Concernant le complément de subvention 2011, une convention d'objectifs et de gestion a été signée que nous devons respecter, point. Il y a donc un complément de 2.000 € à apporter.

Quant à l'année 2012 et la baisse de subvention, l'année précédente, nous avons examiné leur trésorerie qui ne nécessitait pas de demande.

Au niveau du Service des familles, il y a plus de berceaux ouverts à ce jour. C'est un service public qui est confié au Service des familles. Et c'est le rôle de la Commune de répondre à cette demande.

En 2013 peut-être y aura-t-il à procéder également à des ajustements ?

Si la subvention n'est pas suffisante, c'est parce qu'il y a une demande supplémentaire !

Je le répète ; c'est le rôle de la Commune d'accompagner la petite enfance dès la fin du congé maternité. Si les familles le demandent, on ne peut pas le leur refuser. C'est un service de bien-être auquel il faut répondre.

Vous faites des comparaisons avec la Chambre régionale des comptes. Or la CRC regarde les moyennes. Elle n'a pas dit que nous étions hors des taux de subvention ; elle fait des moyennes, nous étions au-dessus – tant mieux.

Mais ce que vous ne dites pas, c'est que le CCAS, les subventions aux écoles privées, la Caisse des écoles rentrent dans les subventions. Et là aussi, il y a un plus à apporter et c'est notre rôle.

M. LE MAIRE –

Un chiffre me plaît : 97 % de parents satisfaits !

Cela signifie que c'est un service bien rendu et qui colle aux besoins de la population roncqoise.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention : « Action Roncqoise Citoyenne »

1.08 - RECONSTRUCTION D'UNE MAISON DE LA PETITE ENFANCE DANS LE QUARTIER DU BLANC-FOUR - Convention de financement entre la Ville et l'association « Service des familles » - Nouvelle partition des sommes versées au titre de 2012 et 2013 - Avenant n° 1

Dans le prolongement de notre délibération n° 29/05/2012/12 en date du 29 mai 2012, relative à l'opération de reconstruction d'une maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four par notre partenaire et opérateur de la petite enfance sur notre territoire (Association « Service des Familles »), nous avons conclu avec celui-ci une convention de financement.

Alors que la délibération « cadre » susvisée « plafonnait » la participation communale à 1 900 000 € sur la base d'un coût prévisionnel global de 3 000 000 € T.T.C, la convention de financement conclue le 13 juillet 2012 fait référence à un montant prévisionnel des travaux de 2 800 000 € T.T.C et à un financement municipal de 1 800 000 €, se répartissant comme suit :

- 800 000 € en 2012
- 1 000 000 € en 2013

En fonction des éléments d'information recueillis depuis lors, relativement au coût de la déconstruction, au coût des travaux, aux frais de conducteur d'opération et aux honoraires d'architecte, à la location de bâtiments modulaires... mais aussi du subventionnement de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F)... et au regard de l'avancement du chantier, il nous est aujourd'hui possible de revoir ce plan de financement comme suit :

COUT GLOBAL DE CETTE OPERATION (TTC) 2 900 000 €

FINANCEMENTS

Subventionnement CAF (base travaux 2 900 000 €) - notification faite	725 000 €
Subventionnement CCAS Roncq (à ajuster)	100 000 €
Subventionnement Conseil Général (en cours d'instruction)	175 000 €
Subventionnement Ville de Roncq	1 900 000 €

Le financement municipal porté à 1 900 000 € peut par ailleurs être revu dans sa partition entre les exercices budgétaires 2012 et 2013, sans que cela ne porte atteinte au déroulement du chantier en cours depuis le mois de septembre dernier (glissement de 150 000 € entre 2012 et 2013).

Le montant du financement 2012 de 800 000 € initialement prévu, est ramené à 650 000 € (600 000 € ont déjà été versés), le solde restant à verser deux mois après le démarrage des travaux se limitant désormais à 50 000 € (au lieu des 200 000 €).

Quant au financement 2013, celui-ci est porté à 1 250 000 € :

- 1 000 000 € prévus initialement ;
- + 150 000 € de glissement de crédit 2012/2013 ;
- + 100 000 € de consolidation de subventionnement

dont les modalités de versement sont revues comme suit :

- 200 000 € chaque 1^{ère} quinzaine des mois de janvier, février et mars 2013 ;
- 150 000 € chaque 1^{ère} quinzaine des mois d'avril, mai et juin 2013 ;
- 200 000 € de solde après réception et décompte des travaux.

L'ensemble des présentes dispositions d'ajustement seront traduites dans un avenant N° 1 à la convention initiale de financement.

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable sur le présent texte et d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de l'acte additionnel susvisé.

Avant le vote, les élus impliqués dans cette association ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sorties : Mesdames NYS et LAMBLIN.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 13 novembre 2012.***

M. BOSSUT –

Cette délibération concerne également le Service des familles et porte sur le financement de la Maison de la petite enfance au titre de la subvention d'équipement.

Le budget global de cette opération s'élève à 2,9 M€.

Le subventionnement de la ville de Roncq à 1,9 M€.

Nous vous soumettons cette délibération pour approuver le glissement des 150.000 €, que l'on devait verser en 2012 et que l'on versera en 2013. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, les travaux se poursuivent mais il n'y a pas de besoin de paiement. Inutile donc d'avancer des fonds au Service des familles qui n'a pas besoin de cette trésorerie. Ainsi qu'un complément de subvention de 100.000 €.

En conclusion, il s'agit d'une opération purement comptable et les travaux se poursuivent tout à fait normalement.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je voudrais juste souligner un point. La dernière fois, nous avons évoqué le risque de baisse des subventions CAF.

Dans ce cadre, une subvention de 850.000 € était prévue mais la notification n'est que de 725.000 €. C'était bien notre inquiétude.

M. BOSSUT –

Nous sommes restés sur la base d'un subventionnement de la ville de 1,9 M€
 Le Conseil général (notre dossier est en cours d'instruction) pour..... 175.000 €
 Le CCAS de Roncq interviendra pour..... 100.000 €.
 La subvention de la CAF est fixée sur la base des travaux 2,9 M€ soit 725.000 €

On reste donc dans l'épure ; on ne dérape pas au niveau du financement global.

M. ZAJDA –

Les 125.000 € CAF que nous avons perdus, à quel niveau ont-ils été reversés puisque le montant global de l'opération reste toujours à 2,9 M€ ?

M. BOSSUT –

La notification de la CAF a été faite et, aujourd'hui, nous nous basons sur 725.000 €.

M. ZAJDA –

Mais 850.000 € étaient prévus au départ, et le coût était déjà à 2,9 M€ ; 125.000 € ont dû, par vase communicant, se mettre à un autre niveau.

M. BOSSUT –

Vous le verrez au niveau du budget 2013 que nous voterons en décembre ou au niveau du DOB, il y a baisse des subventions et participations de la CAF. Automatiquement, il faut qu'on s'y substitue ; il s'agit quand même d'un équipement public, et nous devons financer ce qui n'est plus financé par un tiers. Ces montants sont quand même à la marge.

M. LE MAIRE –

Il faudra s'habituer à une raréfaction et une baisse de la recette.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne voudrais pas laisser penser que j'ai quelque velléité contre le Service des familles. Au contraire, je considère que, dans une ville comme la nôtre, c'est une mission des plus importantes. Nous allons donc voter pour cette convention.

Les « bémols » que nous posons tiennent, non pas à la mission de service public, mais au statut juridique qui porte cette mission. C'est tout ce que j'ai dit, Monsieur le Maire, et je me réjouis qu'un nouveau statut, que nous appelions de nos vœux depuis longtemps, puisse enfin voir le jour prochainement.

Encore faudra-t-il (je l'ai dit en préambule) bien examiner sur le fond quels sont les changements. S'il ne s'agissait que d'un changement sémantique et que, sur le fond, rien ne changerait, je ne vois pas très bien quel serait l'intérêt de changer quoi que ce soit.

Pour autant, je ne fais pas de procès d'intention à quiconque et j'attends d'avoir les textes, que nous étudierons avec nos conseils juridiques.

Nous allons donc voter avec grand plaisir cette mission très importante pour une ville comme la nôtre.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

(Retour de Mme LAMBLIN et de Mme NYS)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013
--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'un document synthétique.

Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2013 est soumis au Conseil Municipal pour discussion.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 13 novembre 2012.*

M. LE MAIRE –

Nous entrons dans le débat d'orientation budgétaire. Il ne vous a pas échappé que le contexte dans lequel s'inscrit notre débat d'orientation budgétaire est tout à fait particulier.

Notre DOB s'inscrit dans un contexte environnemental mondial fortement dégradé et, surtout, dans une démarche nationale engagée par le nouveau Gouvernement de redressement des comptes publics encore plus affirmée. Je n'ai pas entendu la tonalité des propos tenus par le Président, M. HOLLANDE, devant les Maires de France ; je regarderai avec beaucoup d'attention. Je sais que d'autres déclarations ont été faites, qui sont un peu surprenantes, mais nous les commenterons, les uns et les autres, une fois rentrés.

Vous êtes comme moi un observateur attentif des textes qui sont sortis pendant l'été et des réformes qui ont commencé à voir le jour petit à petit, et la nécessité (on le dit depuis très longtemps ici à Roncq) que les collectivités territoriales évoluent. J'ai toujours dit que la vertu devait être reconnue ; elle ne l'est toujours pas. En tout cas, que la vertu communale devait s'inscrire dans une vertu d'Etat puisque l'Etat se permet des déficits que les communes ne peuvent faire en aucune manière.

Depuis l'été, est sorti notamment le projet de loi de programmation des finances publiques qui fixe un cadre pour une législature de 5 ans (2012/2017) qui anticipe le projet de loi organique, relatif à la programmation et à la gouvernance des finances publiques ; cette loi faisant référence au traité de stabilité, de coordination et de gouvernance adopté par le Parlement le 22 octobre dernier.

A ce projet de loi de programmation des finances publiques 2012/2017, s'ajoute le projet de loi de finances pour 2013 qui inaugure très concrètement une période quinquennale dont l'objectif à son terme –2017– est de renouer avec l'équilibre des comptes publics.

Pour atteindre l'objectif d'équilibre des comptes publics, cet ensemble de projets de textes de loi financière donne une trajectoire en fonction de divers paramètres ; on peut les contester mais ce sont ceux-là... C'est le PIB, c'est l'inflation, ce sont les recettes fiscales de l'Etat avec un premier temps fort en 2013 ; l'année qui s'annonce marquera la limitation du déficit des finances publiques à 3 %... on peut le commenter mais, en tout cas, c'est ce que

propose le Gouvernement : ramener à 0,5 % en 2015 et atteindre l'équilibre en 2017 au plus tard.

Autrement dit, d'un déficit des comptes publics de plus de 90 milliards d'euros en 2011, de 84 milliards en 2012, d'un peu plus de 60 milliards projetés en 2013 pour arriver, si tout va bien, à un déficit nul en 2017.

Vous comprenez tout de suite l'effort que nous allons devoir produire dans l'effort de l'Etat. On ne pourra pas avoir une bulle, une île isolée dans l'océan national ; ce n'est pas possible. Il y aurait une espèce de paradis ronquois, c'est du rêve.

Comme je l'ai dit en Communauté Urbaine la semaine dernière lorsque nous avons discuté du PPADT dans le cadre de la révision du SCoT, il y a une copie idéale... tram/train, doublement de la rame de métro. Et une copie réaliste !

Je pense qu'il ne faut pas se mentir et qu'il faut plutôt une copie réaliste ce à quoi mon collègue, Bernard DEBREU, dit : *fidèles à nos engagements, il faut du rêve.*

J'entends bien l'idéologie du rêve sauf qu'à un moment donné, quand on se heurte au mur du rêve, cela fait un peu mal.

Pour ma part, je suis plutôt pour des critères qui soient atteignables. Cela veut dire qu'il y aura un sacré coup de collier à accomplir dans le cadre du redressement des finances publiques de l'Etat français.

Quant aux concours de l'Etat en direction des collectivités locales, je nous mets dedans mais j'y mets aussi la Région, le Département, ceux-ci seront le résultat des contraintes qui pèsent sur le budget de la nation. Pour 2013 est annoncée, au mieux, une stabilisation des concours de l'Etat et, pour 2014/2015, une réduction au moins comprise entre 1,5 et 2 % pour chacune de ces deux années.

Vous avez entendu qu'un Pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'Etat et les collectivités locales pour déterminer le taux d'effort collectif de redressement des comptes publics. Tout au plus, le PLF 2013 prévoit une révision des valeurs locatives des immeubles servant d'assiette à la taxe d'habitation et à la taxe foncière de 1,8 % c'est-à-dire l'équivalent du taux d'inflation prévisionnel pour l'année prochaine.

Quelques chiffres expriment le cadrage économique national dans lequel nous agissons :

Un PIB qui avoisine les 2.100 milliards d'euros

Une évolution du PIB en volume de 0,8 %

Des prix à la consommation évoluant de 1,8 %

Quelques repères supplémentaires relatifs aux dépenses publiques :

Le taux de dépenses publiques (en pourcentage du PIB) de 56,3 %

Une dette publique (en pourcentage du PIB) de 91 %

Vous comprenez tout de suite qu'il y a là un problème majeur qu'il nous faut résoudre et une réduction du déficit public de plus de 20 milliards d'euros (vous le savez déjà ; je ne fais que rappeler le cadre) entre 2012 et 2013 et de plus de 60 milliards d'euros entre 2013 et 2016 sur un budget d'Etat de 370 milliards d'euros.

C'est dans ce cadre hyper contraint, hyper serré que nous avons projeté l'évolution de nos finances communales 2013 et les tendances pour les deux ou trois années suivantes, lorsque c'est possible, dans le respect de nos engagements municipaux dans ce mandat.

1^{er} engagement et M. BOSSUT le tiendra parce qu'il est un homme de confiance :

Maintien des taux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2001.

Je trouve que c'est quand même un bel exploit : nous maintenons collectivement... je nous mets tous ensemble autour de ce bon résultat. C'est un effort collectif, une promesse collective que nous tenons : nous n'augmentons pas la part communale des impôts locaux depuis 2001.

2^{ème} engagement :

Tenter de maintenir la capacité d'épargne nette la plus haute possible.

Par quoi cela passe-t-il ?

Par une maîtrise des charges de gestion et, là, je tiens à saluer l'intelligence des membres du CTP qui ont bien compris l'enjeu et qui vont dans le sens de cette dynamique : maîtrise des charges de gestion tant en termes de personnel que d'énergie (nous en parlions tout à l'heure) en sachant que les budgets énergie ont flambé depuis quelques années. Cela prouve bien qu'il faut sortir de l'ère post carbone ; c'est indéniable. On ne pourra pas le faire seuls ; il faut qu'il y ait un élan européen sur ces questions.

Les prestations externalisées qui sont aussi des contraintes. On a beau externaliser, ce sont aussi des contraintes qu'il faut payer. Il faut contrôler et toujours améliorer.

C'est le renforcement de notre partenariat avec les associations... Ce que nous avons fait tout à l'heure avec le Service des familles. Ce que nous faisons avec le CCAS et d'autres, pour pouvoir répondre à la commande publique.

C'est aussi l'emprunt et M. BOSSUT tient le recours le plus modéré possible à l'emprunt.

Ce que nous avons fait avec M. PETILLON tout à l'heure, c'est la valorisation de nos actifs municipaux, à savoir la vente d'immeubles. Il faut revisiter et ne pas avoir peur ; je le disais tout à l'heure à M. PLOUVIER : les temps ont changé et les temps changent très vite. Ce qui était vrai il y a un an, ne l'est plus un an plus tard.

Il faut systématiquement revisiter nos procédures, revisiter les façons dont nous fonctionnons. J'ai d'ailleurs donné mission au Directeur général des services d'analyser la façon dont fonctionnent nos services dans nos bâtiments municipaux de manière à en tirer la plus grande efficacité possible.

Tirons parti des mètres carrés disponibles !

D'abord c'est une bonne pratique, c'est du développement durable.

Enfin, cela nous permet aussi de réduire les déplacements, les coûts d'énergie, etc.

Il faut tirer parti de ce schéma d'organisation municipale et j'espère que nous ferons des propositions qui iront dans ce sens dans les mois qui viennent de manière à réadapter nos services aux exigences des temps contemporains.

On a mis en place un guichet unique et je souhaite qu'il y ait un guichet unique et technique, un même guichet vers lequel vont les gens.

Que constate-t-on ?

Les gens sont de moins en moins nombreux à venir au guichet ; ils sont en ligne. Ce sont des gens contemporains et modernes qui utilisent les moyens technologiques. Il faut, à chaque fois, adapter nos personnels.

Qui aurait cru que le service informatique serait aussi important !

Je le dis souvent en CTP ; les outils de gouvernance de 2001 ont quelque peu évolué en 2012 et il faut que le service public s'adapte !

Bien entendu, une concentration de nos efforts d'investissement sur le quartier du Blanc-Four (on l'a vu tout à l'heure) et la conjonction d'une stabilisation ou d'une baisse des concours de l'Etat et de divers partenaires, le dynamisme très modéré de notre fiscalité locale... vous le voyez bien ; nous n'avons pas un moteur fiscal qui nous permet d'attendre que cela tombe tout cru dans l'escarcelle.

Eh bien, les recettes ordinaires pour le prochain exercice budgétaire seront en-deçà de 16 M€, en retrait entre 400 et 500.000 € soit – 2,8 %.

Avec M. ZAJDA, nous l'expliquions tout à l'heure : nous ressentirons entre autres le caractère erratique des versements CAF à travers le contrat Enfance Jeunesse. Ne vous leurrez pas ; il n'y aura pas un mât de cocagne, une cagnotte à la CAF qui nous permettra d'envisager des jours meilleurs dans les années qui viennent. Ce sera le contraire.

Ainsi que des nouvelles règles puisque cela marche aussi sous forme d'appels à projets. Finalement la CAF dit aux communes ce qu'elle attend d'elles !

C'est quand même incroyable, Monsieur PLOUVIER ; il ne me paraît pas incongru de demander la même chose aux associations. Il n'y a pas une exception associative ; il y a une reconnaissance de la valeur du bénévolat mais, en même temps, il y a nécessité, pour les associations, d'entrer dans un cadre de l'intérêt général que la commune, qui donne de l'argent, a quand même le droit de définir et de demander à ses associations.

Par ailleurs, le tassement du marché immobilier aura des conséquences sur les droits de mutation revenant à la Commune.

Pour ce qui est des charges de gestion, nous prévoyons d'agir sur tous les leviers possibles pour sauvegarder au maximum nos marges de manœuvre : 14.500 K€ en 2012. Attention il s'agit bien de kilo-euros ; dans le cadre du SCoT, l'équipe d'architectes internationale a indiqué kilo-euros dans l'un de nos contrats et ce n'est pas passé au niveau du service de la paie. Le Trésorier payeur ne sait pas ce que sont des kilo-euros et nous avons donc dû délibérer à nouveau pour remettre les pendules à l'heure parce que nous n'allions pas leur verser 150 € au lieu de 150 K€ pour une prestation sur le PPADT. C'était juste cette précision en aparté.

Je reviens aux charges de gestion qui doivent se limiter aux environs de 14.200 K€ en 2013 soit un recul de l'ordre de 2 % environ.

Les charges de personnel doivent donc être contenues et même en retrait pour rentrer dans la jauge de 2011 : de 7.300 K€ en 2012, celles-ci doivent revenir dans une enveloppe de 7.100 K€ c'est-à-dire -2,7 %.

Les charges à caractère général sont, elles aussi, en recul de l'ordre de 200 K€ : 4.300 K€ au lieu de 4.500 K€ en 2012.

L'enveloppe des subventions à la Caisse des écoles, CCAS, Service des familles et diverses associations va augmenter sensiblement pour atteindre les 2.100 K€ au lieu de 1.850 K€ en 2012 ; on l'a expliqué tout à l'heure. Il s'agit de réinjecter des fonds municipaux dans les structures pour remuscler les trésoreries. Les associations ont été extrêmement volontaires ; je les félicite pour nous avoir accompagnés dans ce dégonflement de trésorerie... On ne donne pas de l'argent pour faire vivre les banques et tout le monde l'a bien compris. On est donc revenu à des niveaux de trésorerie tout à fait entendables aujourd'hui, tout à fait sains et on peut, point par point, discussion après discussion, n'est-ce pas Monsieur DA SILVA, remuscler les trésoreries sur des impératifs d'intérêt général.

Nous avons également à nous préparer à la réforme des rythmes scolaires, annoncée pour la rentrée 2013/2014. Nous allons créer, dans le cadre du budget, une provision comprise entre 50 et 100.000 € à cet effet, de manière à être prêts pour les activités de l'après-midi.

L'autofinancement net prévisionnel sera de l'ordre de 1 M€, en retrait de 300.000 €, comparé à celui de 2012. Si on reprend la trajectoire de notre autofinancement depuis le début de ce mandat, il est permis de constater un sérieux fléchissement ; cela traduit la tendance lourde de la rareté des recettes, de l'inertie des dépenses et, par voie de conséquence, de notre autonomie financière au regard des investissements à réaliser.

Cela dit, notre autofinancement reste d'un bon niveau comparativement à nombre de communes environnantes. Il nous faut toutefois être très vigilants et nous le sommes depuis longtemps sur ce paramètre qui est un indicateur de bonne santé financière et de bonne gestion.

Je n'ai cessé de dire aux gens qui se sont présentés aux sénatoriales (certains ont été élus), toutes tendances confondues : *il faut absolument reconnaître ce critère de bonne santé financière, de bonne vertu financière dans ce que l'Etat reverse aux collectivités territoriales.* Il faudrait que l'on se penche sur la question et que l'on réfléchisse à quelles propositions faire mais, dans les mécanismes de redistribution, on devrait en tenir compte.

Dès l'instant où les leviers fiscaux (vous l'avez bien compris) sont inexistants au regard de notre engagement municipal et de l'effort fiscal des contribuables ronquois.

Dès l'instant où la recherche de l'efficacité de la dépense atteint ses limites...

Quand on a fait tourner tout cela, à un moment cela s'arrête quand même. Il y a toujours des marges de progrès mais je pense que nous sommes allés le plus loin possible. Il nous faudra imaginer d'autres stratégies de services publics de proximité, ce qui fait référence au Volet 3 des contrats de territoire.

La semaine dernière, nous avons voté le Schéma de développement de la lecture numérique (tout le monde ne l'a pas voté) dans le cadre de la Communauté Urbaine.

Heureuse délibération qui nous permettra, au cours du prochain mandat, de nous mettre en réseau (cela semble normal) et peut-être d'avoir un portail numérique communautaire qui donne accès à une offre numérique dans la lecture publique élargie.

C'est cela le levier des collectivités publiques !

Il faut muscler, il faut renforcer la valeur ajoutée que représente la Communauté Urbaine.

85 communes y sont et il faut renforcer ce système qui peut, par l'union, apporter des services plus nombreux et plus élargis à leurs concitoyens.

On a parlé de la téléphonie ; le groupe de réflexion s'y est mis aussitôt au sein de la Communauté Urbaine. C'est tout nouveau ; les DGS sont réunis au moins trois fois par an, me semble-t-il.

De mon côté, j'ai créé un Club des élus à l'international, qui n'existait absolument pas auparavant alors que cela permet d'échanger des informations, de créer des événements communs. L'Agenda 21 s'est créé... on en a parlé tout à l'heure.

Personnellement, je souhaite qu'on aille encore plus loin.

Je recevais tout à l'heure le Directeur d'Auchan Roncq ; nous avons zoomé sur un certain nombre de choses et je lui disais qu'il y a une question essentielle à travailler : combien de tonnes de denrées alimentaires sortent ?

Certes, beaucoup de ces denrées sont récupérées et c'est tant mieux et tout à l'honneur d'Auchan de valoriser ces denrées alimentaires, ou périmées, ou non calibrées via les associations comme la Banque alimentaire, les Restos du cœur, le Secours populaire ou encore Saint-Vincent de Paul. Mais je ne m'en satisfais pas ; il y a aussi la valorisation organique à travers la méthanisation.

Je me dis aussi qu'il existe des circuits courts via l'agriculture. Je sais que cela se heurte à un grand nombre de contraintes. Il faut, me dit-on, pasteuriser, etc.

Je prends l'exemple des déchets des assiettes de cantine qui partent au CVO pour produire du gaz méthane qui sert à alimenter les bus. Très bien mais si l'on pouvait aussi faire en sorte que l'agriculture de proximité puisse avoir un lien avec les collectivités et recycler les déchets alimentaires... Mais il y a tellement de contraintes d'hygiène, de label... Il faut néanmoins qu'on y travaille. En tous les cas, je voudrais y travailler à la Communauté Urbaine et faire en sorte que, sur ces questions, on soit promoteur.

Il y a la mutualisation de l'ingénierie ; les 85 communes ont –ensemble– réalisé une cartographie du bruit au travers de la Communauté Urbaine. On n'aurait jamais pu le faire seul, dans notre coin ; des moyens sont quand même développés.

Si la crise que nous vivons n'a qu'un aspect positif, c'est celui de nous forcer dans nos retranchements. On est tellement dans nos conservatismes, dans nos habitudes, à regarder de la même manière depuis des années... Eh bien, elle va nous obliger à changer de braquet, à changer de logiciel **obligatoirement**.

Il faudra y aller de manière intelligente, maîtrisée.

En même temps, tout ce qu'on a capitalisé avec la Communauté Urbaine depuis 30 ans s'avère tout à fait pertinent.

Alors que certains disent qu'il ne faut pas en rajouter parce qu'il y en a déjà suffisamment dans la charrette... Si ! Il faut en rajouter quand on peut répondre à la demande.

Sur la lecture publique, par exemple, cela me semble très pertinent. On sait qu'il y a des écoles, des bibliothèques associatives, communales mais, à partir du moment où le numérique passe partout et que les logiciels sont les mêmes, avec de la bonne intelligence et de la bonne volonté, cela me semble être facile. On n'invente rien, ce sont des principes de bonne gestion, de bonne gouvernance mais cela passera naturellement par ce renforcement.

Et on voit bien la montée en puissance à la Communauté Urbaine non seulement dans les réflexions que nous avons sur un certain nombre de grands sujets d'urbanisme et d'aménagement de l'espace mais cela demande beaucoup plus de travail à l'ensemble des élus qui s'inscrivent dans les divers groupes et de réflexion, et d'action.

Pour moi, cela passe par cela !

C'est aussi le CLIRPA avec Tourcoing ; j'ai lancé également un groupe de travail sur la dépendance à Roncq. Il faudra que nous regardions de manière très précise les schémas résidentiels qui s'offrent aujourd'hui à une population qui vieillit et qui ne peut pas se satisfaire d'un arrêt à la maison de retraite, quasi avant la mort.

La maison de retraite porte bien son nom : c'est une maison de retraite et non pas une unité de long séjour comme c'est le cas pour certains établissements.

Il faut donc que l'on arrive au niveau du territoire tourquennois ; Roncq –seule– ne pourra pas y répondre mais on trouvera une réponse dans le prolongement de Roncq, à savoir dans le territoire tourquennois.

Et si on bâtit bien ces contrats de territoire tourquennois, eh bien nous aurons un certain nombre de bonnes réponses à apporter avec l'ensemble des acteurs, ce qui dépasse complètement les sensibilités politiques qui sont des frontières totalement surannées. Quand il y a urgence, quand il y a le feu dans la maison, il faut se rassembler autour de l'essentiel.

L'essentiel, c'est l'intelligence collective.

L'essentiel, c'est la mutualisation des moyens.

J'en ai terminé et vous comprendrez mon enthousiasme et ma volonté à servir cette noble cause parce que j'en suis complètement partisan depuis des années et qu'il faut y consacrer toute son énergie. J'espère que nous le ferons ensemble comme nous l'avons toujours fait.

Monsieur BOSSUT, vous prenez le relais pour les investissements ; je vous en prie.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous n'avons pas voulu vous présenter le DOB uniquement sous le prisme financier ; il y a un côté déclinaison humaine dans toutes les actions qui vont être abordées aujourd'hui.

Concernant les investissements, en 2013 nous allons poursuivre notre politique qui a démarré au début du mandat. Les crédits ouverts pour 2013, budget primitif et budget supplémentaire, seront d'environ 4 M€. C'est important pour la clôture de notre programme municipal. Ces crédits concerneront essentiellement en 2013 :

- La maison de quartier
- La maison de la petite enfance
- Le parvis et le pourtour Saint-Roch
- La réfection de la rue de Lille entre les établissements Cosyn et le carrefour des rues Tourcoing/Pasteur.

Les deux derniers investissements (Saint-Roch et rue de Lille) sont sous maîtrise d'ouvrage Lille Métropole Communauté Urbaine et Département du Nord. Ils constituent le point d'orgue de l'aménagement du Blanc-Four auxquels il faut ajouter (vous l'avez tous lu dans la presse) la construction de logements pour autistes autonomes qui va démarrer au printemps prochain et à laquelle la Commune a apporté son entier soutien. Ils pourront parfaitement s'intégrer dans cette nouvelle configuration du Blanc-Four.

Au cours de l'année 2013 en fonction des subventions qui seront apportées, nous envisageons la rénovation de la courée Sentier du Pèlerin, à compter de l'automne.

S'y ajouteront également des travaux dans les écoles, des installations sportives et divers bâtiments communaux ; en outre des crédits seront dédiés à la gestion technique des bâtiments.

Nous avons une démarche de maîtrise des consommations énergétiques, en complément de ce qui a été fait au cours de l'année 2011 pour le contrôle des consommations d'eau potable, par un système appelé Alerteo. Ces informations énergétiques seront rattachées en 2013/2014 à un système d'information géographique ou un système cartographique qui reprendra l'ensemble du patrimoine communal (bâtiments, espaces verts, équipements d'éclairage public) ainsi que les besoins et les interventions techniques.

Nous nous orientons donc résolument vers une gestion active des biens et équipements municipaux, dans une logique d'efficacité et d'optimisation.

Dans les redéploiements et redistribution de moyens ou locaux, nous avons la ferme volonté de regarder, partout où c'est possible, les possibilités de valoriser et d'optimiser nos équipements. De valoriser également notre patrimoine communal obsolète, qui n'a plus lieu d'être, et de le mettre sur le marché. Ce sera un point important dans l'élaboration de nos budgets futurs, notamment celui de 2013 puis pour les équipes qui nous succéderont à horizon 2017.

Dans le cadre de nos recettes de fonctionnement entre 2012 et 2017, nous avons fait une simulation récemment : nous serons confrontés à une perte d'environ 600.000 €... On peut diminuer nos dépenses à due concurrence mais, à un moment donné, on n'y arrive plus sinon à remettre en cause beaucoup d'équipements et beaucoup de services.

Comment faire pour pallier ces 600.000 € qui représentent 4 % d'un budget ?

Vous me direz que ce n'est pas énorme mais comment faire néanmoins pour conserver notre marge d'autofinancement, qui est évaluée à 1 M€ ?

Ce sera difficile ; il nous faudra être innovants dans nos dépenses et recettes.

La valorisation du patrimoine va rapporter certaines sommes qui pourraient être placées sur des fonds et injectées progressivement chaque année pour être couplées à des emprunts, permettant ainsi de ne pas se lancer immédiatement dans un financement total et laisser des emprunts pour les générations futures.

C'est un mécanisme qu'il nous faut inventer, rechercher puisque les fonds correspondant aux biens vendus peuvent être placés.

Nous envisageons également un programme d'accessibilité et de rénovation de l'annexe-mairie en lien avec l'Hôtel de ville et les Anciennes Ecuries.

Nous réfléchissons donc à une redistribution des locaux pour le personnel dans leur modularité et leur polyvalence pour aller vers une mutualisation des moyens. Monsieur le Maire l'a évoqué tout à l'heure, notamment à travers le guichet unique pour l'élargir à d'autres services.

Le financement de ces investissements est adossé prioritairement sur un autofinancement, évalué pour l'année 2013 à 1 M€ ; on verra ce que dégagera l'excédent de l'exercice 2012 et comment adosser ces fonds complémentaires, fin mars et au moment du BS.

Cela veut dire que, pour l'année 2013, il faut souscrire un emprunt de 2 M€ ; je pense que nous avons fait une opération intelligente en 2009, à savoir que nous avons souscrit un contrat que nous n'avons pas mobilisé, qui expire au 2 janvier 2013. Ces 2 M€ seront donc mobilisés à un taux défiant toute concurrence : aujourd'hui, quand les collectivités locales se présentent sur le marché des prêts, les taux oscillent entre 4 et 5 % alors que nous sommes dans un taux variable avec une marge très faible, qui ne dépasse pas 2 %. Une simulation à 15 ans a été faite et cela représente une économie budgétaire sur 15 ans de 800.000 € soit 70.000 € par an. Ce n'est pas négligeable aujourd'hui dans la rareté des finances et des recettes que l'on peut obtenir.

Le budget primitif sera voté le 18 décembre prochain.

Dans le budget supplémentaire, à fin mai 2013 seront intégrés les reports de l'exercice précédent et, le cas échéant, la mise en œuvre de nouvelles opérations en fonction de l'avancement des projets, notamment l'annexe mairie ou le Sentier du Pèlerin.

Voilà, mes chers collègues, l'esprit dans lequel nous avons bâti ce DOB.

Cela nous demande de revisiter nos actions et nos approches.

L'ère de la mutualisation s'affirme aujourd'hui de plus en plus.

Il nous faut être performants pour parvenir à surmonter une longue période qui sera difficile.

Je remercie l'ensemble des services financiers ainsi que Bruno DUBOIS, Catherine SERAFINI et Sabine KESTELOOT pour l'amorce et la préparation de ce budget 2013 qui vous sera présenté le mois prochain. Le débat est ouvert.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Monsieur le Maire, chers collègues, le DOB est toujours un moment important dans la structuration de notre vie municipale puisque c'est effectivement au cours de ce débat que vous nous présentez les orientations pour l'année à venir et que nous pouvons faire des propositions.

Quelques mots d'introduction pour dire que nous sommes dans un contexte national, européen, international extrêmement difficile et que des politiques d'amélioration concernant la situation budgétaire de notre nation ont été mises en œuvre. On ne va pas ouvrir le débat là-dessus mais je différerai juste d'un point avec vous quand vous en avez fait la présentation.

Que l'on redresse les comptes publics, oui.

Que l'on poursuive les politiques d'austérité, j'en doute fortement et je ferme la parenthèse.

Aujourd'hui, on se rend compte qu'un certain nombre de communes sont dans des situations extrêmement difficiles. En vous écoutant, Monsieur le Maire et Monsieur BOSSUT, j'ai cru comprendre que vous ne deviez pas encore acheter une tente dans un magasin d'articles sportifs... Je pense aussi que l'on peut se garder de ce genre de manifestation qui tient plus de la politique spectacle.

Nos marges de manœuvre existent et la question n'est pas de faire moins, mais de faire mieux. De ce point de vue, je vous rejoins en ce qui concerne un certain nombre d'observations qui ont pu être faites dans votre présentation ou précédemment.

A propos du Service des familles... Oui, effectivement, il y a peut-être quelques maladresses budgétaires mais cela m'échappe. Toujours est-il que, sur le principe, je préfère voir la

municipalité orienter les décisions plutôt que de finir sur une délégation de service public, qui est une sorte de privatisation d'un secteur qui appartient à la population.

La question est alors la suivante : comment mettre en place ces orientations ?

Au fond, comment cerner un certain nombre de priorités dans les décisions budgétaires qu'il faudra voter d'ici quelques semaines ?

Je ne vais pas faire un panégyrique de l'ensemble des secteurs mais simplement insister sur trois points principaux qui me semblent prioritaires au regard de nos politiques nationales :

1^{ère} priorité, celle de la sécurité.

Nous sommes, ici, dans une assemblée politique. Je fais de la politique, vous faites de la politique, nous faisons de la politique.

Je ne peux donc pas accepter que, dans une ville comme Roncq, le Front National fasse 20 % à égalité avec le Parti Socialiste.

A partir de là, plusieurs orientations.

On peut toujours brandir les tables de la loi socialiste et dire que c'est ainsi et pas autrement.

Ou, deuxième méthode : s'attaquer aux racines du mal.

Ainsi donc, je ne suis pas inquiet mais très vigilant sur un certain nombre de dérapages que l'on peut observer dans la Ville. J'en donne un exemple très concret : je me rends très souvent au Bois-Leurent puisque j'en suis maintenant frontalier. Récemment, un dimanche après-midi, il m'est arrivé de devoir exclure deux individus qui s'amusaient en scooter à faire des dérapages dans le Bois-Leurent. J'ai vu une dame d'un certain âge baisser les yeux devant ces individus parce qu'elle était à pied alors qu'ils étaient deux sur un scooter. Ce genre de comportement est totalement inacceptable !

Je les ai exclus physiquement, ce qui ne me pose pas trop de problème mais ce n'est pas au citoyen à le faire. Ce n'est pas non plus à la police nationale ; on sait les difficultés budgétaires que connaît aussi ce Ministère et, évidemment, nous n'irons pas vers une augmentation des effectifs de police nationale.

Alors que peut faire la Ville ?

Certainement pas mettre sur pied une police municipale.

Pas non plus installer de la vidéosurveillance dont on connaît le manque de résultats.

Je reste convaincu que la présence humaine est irremplaçable. Et je veux ici saluer le travail fourni par les ASVP au quotidien.

Comme j'ai tendance non pas à partir dans de grandes déclarations mais plutôt à regarder les faits, j'ai remarqué (et je remercie M. DUBOIS de m'avoir fourni les chiffres) une baisse d'investissement concernant les ASVP depuis 2009. Elle peut s'expliquer par un certain nombre d'éléments mais je pense que serait une erreur que de baisser notre degré de vigilance sur un certain nombre d'incivilités qui se multiplient.

Incivilités, ce ne sont pas uniquement ces espèces de rodéo dont je parlais ; c'est notamment le nombre de voitures qui sont mal garées, qui empêchent les poussettes ou les personnes à mobilité réduite de circuler comme elles le doivent sur les trottoirs.

Je vous demande donc d'être extrêmement attentifs à cette question dans la définition des priorités budgétaires parce que je pense que la sécurité est un bien commun, que la sécurité est le premier droit du citoyen. Dans ce domaine, on peut toujours faire de grandes envolées lyriques sur le multiculturalisme et autres mais, à un moment, il faut aussi remettre les choses à leur place. La question de la sécurité ne m'a jamais posé problème et je vous demande solennellement d'y être extrêmement attentifs.

2^{ème} priorité – l'éducation.

Je l'ai déjà dit mais je le répète, nous sommes ici sur des équilibres démographiques qui se modifient au fil du temps. En la matière, nous savons très bien, tous ici, qu'il y aura dans les années à venir des révisions à faire en termes de bâtiments ainsi qu'en termes d'affectation pédagogique.

Je souhaiterais que l'on soit peut-être plus ambitieux dans la définition de nos priorités.

Vous souligniez tout à l'heure, Monsieur le Maire, la question de l'intercommunalité ; je vous rejoins sur la théorie. Mais je vois aussi ce que veut dire parfois l'intercommunalité.

Vous parliez de la maison de retraite. Je me dis que si l'intercommunalité se décline sur la maison de retraite comme elle se décline sur le collège, nous avons effectivement quelque crainte à avoir sur le sens à donner à cette intercommunalité. Je le redis ici : l'intercommunalité, ce n'est pas un gâteau dont une commune avale plus des trois quarts et laisse les miettes aux autres.

Soyons tout à fait vigilants sur cette question et ne nous laissons pas duper par des discours qui, malheureusement, ne rejoignent pas toujours les pratiques.

Sur la question éducative, le problème des rythmes scolaires va rebattre les cartes en profondeur et tant mieux.

De ce point de vue, nous avons anticipé depuis quelques années un certain nombre de pratiques totalement innovantes : la classe orchestre par exemple au collège, l'arrivée des arts dans l'école primaire...

Aujourd'hui, cette question des rythmes scolaires nous ouvre des opportunités mais, en même temps, pourrait nous poser quelques difficultés. Je me souviens avoir entendu la semaine dernière (M. BOSSUT me corrigera si je me trompe) en Commission que, dans le cas où nous serions totalement imputés, sur le plan budgétaire, par la révision des rythmes scolaires, le coût annuel pour notre Commune pourrait être de 200.000 €.

Evidemment, nous ne sommes pas dans ce scénario catastrophe même si j'observe la baisse des subventions versées par un certain nombre de dispositifs de l'Etat. A ce propos, je m'aperçois aussi que l'alternance politique n'a pas corrigé ces déséquilibres. Toujours est-il que je souhaite également que cette ouverture sur les rythmes scolaires soit l'occasion d'un véritable débat... Vous parliez de démocratie participative. Voyez que tout le monde évolue ; moi aussi, aujourd'hui, j'ai évolué sur cette question et c'est peut-être mon mandat d'élus municipal qui a fait que je suis un peu moins enthousiaste sur cette question. Mais je reste quand même convaincu que la question éducative doit faire l'objet d'un débat public.

Le sujet peut générer un certain nombre de querelles mais, aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si c'est une école publique ou privée, le problème est ailleurs ; c'est de savoir notamment si demain les enfants seront scolarisés par Internet ou des boîtes privées qui ouvrent des officines pas toujours très reluisantes.

Aujourd'hui, à Roncq, nous pouvons avoir collectivement ce débat. C'est très bien d'avoir réservé une somme mais pour en faire quoi ? Telle est bien la question... Occuper les enfants, c'est aussi une vieille antienne des politiques publiques « *il faut occuper les jeunes sinon ils font des bêtises* ».

On peut être évidemment très ambitieux et je souhaite toujours que la ville de Roncq soit exemplaire dans toute déclinaison. Quand on ouvre le journal local, je suis quand même beaucoup plus fier d'apprendre que l'on mène ici un combat, par exemple, sur « Comment accueille-t-on les familles autistes ? » plutôt que d'être dans une commune voisine où les élus s'attaquent par voie de procès.

Il faut avoir cette marge d'innovation parce qu'on peut, aujourd'hui et je vous rejoins sur ce point, être tout à fait attentif aux comptes budgétaires ce qui n'empêche pas l'innovation.

3^{ème} priorité : l'urbanisme.

Au fond, on revient à la question territoriale. On sait très bien qu'il y a des zones d'attraction plus ou moins développées selon les contours de la Communauté Urbaine et on sait également que notre Ville n'est pas forcément la moins bien nommée.

Ce qui suppose alors que nous puissions disposer de marges de manœuvre et j'éprouve toujours un peu de crainte quand je vous entends dire que l'on va vendre des immeubles. Ce n'est pas une crainte budgétaire mais plutôt une crainte stratégique.

Là encore, si nous souhaitons continuer à avoir une dynamique démographique, cela veut dire qu'il faut ouvrir davantage encore notre Commune à des populations extérieures. Mais on sait aussi très bien ce que cela induit concrètement. Tout à l'heure sur le Service des familles, je relevais 97 % de gens satisfaits. J'ai envie de dire qu'ils sont satisfaits parce que –eux– ont une place et on sait très bien qu'il y a une liste d'attente extrêmement longue qui va également nécessiter des orientations.

En matière d'urbanisme, là aussi, soyons extrêmement vigilants et ne bradons pas certaines strates de notre patrimoine.

A ce point de mon intervention, je veux quand même en parler parce que, quelque part, c'est une déception que nous pouvons sans doute partager : le devenir d'Actival.

Pourquoi ?

On sait très bien que, malheureusement, le projet est tombé au mauvais moment. Il suffit de constater la baisse vertigineuse du budget du Ministère de la Culture qui fait d'ailleurs dire à certains : *Au fond, a-t-on encore besoin d'un Ministère de la Culture ?*

Ne doit-on pas dédier aux collectivités territoriales le soin de gérer la culture ?

Je pense que la place de Mme FILIPPETTI n'est pas forcément la meilleure au sein de ce Ministère.

Sur Actival, j'ai donc cette déception personnelle que l'on n'ait pas pu mener ce projet à bien et je me dis que l'on peut peut-être en faire autre chose que de le céder un jour sur un programme immobilier.

On sait très bien que s'il y a programme immobilier, on le remplira. Ce n'est pas M. PETILLON qui me démentira. Il suffirait d'en faire une annonce un lundi matin pour que le soir même des promoteurs viennent proposer leurs services.

Je pense toutefois que l'on peut faire beaucoup mieux sur ce site et, dans ce domaine aussi, soyons anticipateurs sur un certain nombre de réalisations à venir.

En conclusion et en deux mots :

Oui aux équilibres budgétaires et je vous rejoins également sur « la prime au mérite » ; on pourra en rediscuter car la question de la méthodologie m'intrigue toujours : comment évaluer cette prime au mérite ?

Mais il ne faut jamais oublier que la finalité doit préexister par rapport aux moyens.

Les moyens, nous les avons dans une enveloppe extrêmement contenue. La question étant de savoir pour en faire quoi ?

Comme nous irons de plus en plus vers des délégations aux collectivités territoriales, c'est à nous véritablement de définir la politique dans les contraintes budgétaires mais, pour ce faire, nous devons avoir un certain nombre d'orientations claires à proposer à la population roncquoise.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie, Monsieur TELLIER, et je vais vous répondre sur un certain nombre de points.

D'abord, un cadre général qui vous permettra de décliner en quelque sorte les trois points que vous avez évoqués.

1. Notre collègue, Patrick BOSSUT, l'a dit tout à l'heure : il faut que nous ayons d'abord des recettes fiscales beaucoup plus dynamiques. Qui dit développer des services et répondre aux besoins des populations, dit dynamique fiscale parce que les concours de l'Etat baissent.

Les gens savent peu ce qui fait marcher en grande partie la turbine municipale : c'est d'abord l'effort de l'Etat !

Il faut le savoir ; les contribuables roncquois n'y contribuent pas pour la majorité (45 %). Ce sont des chiffres qu'il faut impérativement rappeler.

Il faut donc créer de la dynamique fiscale et comment fait-on ?

Non seulement en étant dans l'activité économique et, pour ma part, je maintiens la nécessité, pour la Ville, d'accueillir sur Valorparc de l'activité d'entreprise. Pour être en

contact permanent avec les acteurs économiques, je sais qu'il y a un vrai besoin et que nous sommes dans une région où la logistique est aussi un moteur de la turbine économique métropolitaine. J'ai parlé de manière très intensive avec le Premier Vice-Président, Michel-François DELANNOY, de l'absolue nécessité de réaliser, d'ici la fin de ce mandat, cette zone Valorparc qui, pour nous, est prioritaire. Je peux vous dire qu'il y a déjà de l'attente en termes de foncier ; des entreprises se positionnent.

Dans une échelle de valeur, je placerai d'abord l'économie. Ce qui m'inquiète, c'est l'économie.

On ne peut pas tout dire ici puisque je suis soumis à la confidentialité, simplement parce que des entreprises sont en difficultés qui, si cela venait à se savoir, rencontreraient d'autres types de difficultés par rapport à leur financement par les banques.

Je peux néanmoins vous dire que j'ai des inquiétudes pour l'économie locale ; il y a déjà des signes et, avec mes collègues, je suis actuellement très mobilisé. Cela m'inquiète !

J'ai donc besoin d'avoir une dynamique économique sur le territoire qui viendra soutenir, en quelque sorte, les services et les moyens que nous pourrons mettre en œuvre.

En même temps, je vois la difficulté qu'a l'Etat ou la Région à répondre à ces problématiques.

Redressement productif, c'était pour demain... Ce n'est pas forcément toujours au rendez-vous. Parfois redressement productif veut dire redressement judiciaire.

J'aimerais qu'avant tout redressement judiciaire, ce redressement productif soit véritablement mis en œuvre.

2. La dynamique fiscale, c'est l'urbanisme, c'est l'augmentation de la capacité d'offre de logements.

Nous l'avons dit haut et fort : il faut se mettre en cohérence avec notre pensée profonde. On ne peut pas avoir voté un Agenda 21 et se dire ensuite qu'il faut sacrifier des terres agricoles. Je n'ai sacrifié aucun mètre carré de terre agricole depuis 2001 !

Et si nous pouvons retarder la mise à feu, voire même au-delà réduire le nombre de terres agricoles vouées à l'urbanisme dans le cadre de la révision du SCoT, nous en serons avec Michel PETILLON les promoteurs.

Il y a un problème car on dit qu'il faut plus de logements sociaux... mais les bailleurs sociaux ne savent pas nous suivre. Je les rencontre ; ils n'ont pas une capacité à produire du logement plus importante qu'aujourd'hui.

Il ne faut donc pas raconter d'histoire. L'urbanisation, déclinée il y a 30 ans dans le POS devenu PLU aujourd'hui, serait très difficile à traduire concrètement en logements si on voulait aller jusqu'au bout dans les 10 années à venir. On joue du pipeau puisqu'on sait qu'on ne la réalisera pas.

Dès lors pourquoi geler des terres agricoles alors que l'on peut très bien les rendre, peut-être sous certaines conditions. Ce sont là les vrais débats que l'on doit avoir demain : la place de la terre agricole dans la Commune et dans le territoire tourquennois.

Enfin, il y a des indicateurs très précis :

- Une population scolaire qui n'augmente pas,
- Une population totale qui n'augmente pas contrairement au fantasme collectif qui voudrait faire croire que, chaque fois que des appartements surgissent sur des zones industrielles ou ailleurs, il y aura augmentation de la population. Ce n'est pas le cas depuis 10 ans ; au contraire, la population baisse.

Il faut le dire : si les chiffres baissent, ce sont des habitants en moins, ce sont des enfants en moins dans les écoles... C'est tout cela qui est en jeu.

Nous devons donc soutenir un urbanisme, une capacité de produire des logements mais, en priorité, dans l'urbain !

Qu'y a-t-il dans l'urbain ?

A la fois des friches industrielles (il n'y en a pas des quantités) dont Actival et nous regrettons tous deux, voire au-delà, le malheureux sort qui lui a été fait par la conjoncture.

En même temps, on se dit qu'il faut produire du logement plutôt là où il y a eu de l'activité économique où il y a du logement individuel pour le plus grand nombre ; cela me semble plus logique qu'aller manger des terres agricoles qui, aujourd'hui, sont utiles à la dizaine d'agriculteurs qui vivent sur notre territoire communal.

3. Le scolaire.

Le débat municipal nous le permettra dans un an et demi. Il faudra un jour regarder, point par point, le patrimoine municipal.

Un chiffre : 1 élève pour 4 m² dans le privé – 1 élève pour 10 m² dans le public !

Le ratio est clair ; des mètres carrés sont disponibles. Certes, il faudra passer par des sacrifices personnels pour un peu moins s'étendre dans les classes. Mais par le dialogue on va y arriver ; il y a trop de m² scolaires à Roncq. Il faut donc réduire la voilure, non pas simplement pour la réduire et construire du logement mais parce qu'il y a un constat objectif à faire : attaquons-nous au patrimoine scolaire qui est le moins conforté, le moins moderne possible.

Le groupe Breil/Picasso n'est pas plein !

Il faut donc remplir les cases vides en quelque sorte.

Nous ferons des propositions dans le cadre des municipales pour adapter le patrimoine scolaire qui est issu des 19^{ème} et 20^{ème} siècles (Il en est de même pour les églises) aux exigences du temps contemporain. Voilà en gros pour l'urbanisme des écoles.

Vous avez raison, les rythmes scolaires nouveaux vont nous obliger à adapter et faire du remplissage intelligent d'horaires. Je pense que nous en avons fait la preuve il y a un certain temps en proposant des activités en lien avec l'Education nationale. Mais, encore une fois, cela ne se fera que dans le dialogue avec l'Inspecteur de circonscription qui, sur bien des aspects aujourd'hui, est en attente de textes et de la commande politique du Gouvernement.

Nous sommes dans une période d'attente ; on sait bien que les choses vont bouger, et sur certains aspects tant mieux ; on en parlait depuis très longtemps. Mais en même temps, cela se fait sans doute un peu vite dans un contexte où les contraintes financières et fiscales sont particulièrement fortes.

Quant au public scolaire : 1.500 élèves.

500 dans les maternelles, avec le privé

1.000 dans l'élémentaire

20 % de l'extérieur

Je ne suis pas contre ces 20 % d'élèves extérieurs ; il y a des critères. Mais je demande aux élus, en charge de la scolarité, de réviser ces critères. Ces 20 % sont essentiellement constitués d'élèves tourquennois et halluinois et privent les Maires de ces deux communes d'un contingent qui leur serait utile pour leurs écoles. Je ne ferme pas les frontières, loin de là, à partir du moment où les demandes sont justifiées. Néanmoins, un certain nombre de critères ne correspondent sans doute plus aujourd'hui, au 21^{ème} siècle, à des réalités

objectives. Il faut donc réinterroger ce schéma intercommunal scolaire et je pense que c'est urgent.

- La sécurité.

C'est une vraie question et je suis droit dans mes baskets : avec mes collègues, j'ai créé les ASVP et j'en suis très fier. Je tiens quand même à en rappeler la philosophie, mon cher Dany DELBECQUE :

Ce n'est pas une police municipale !

C'était mais cela a évolué et c'est pourquoi je suis revenu à la philosophie première... Cela a beaucoup évolué, En effet quand c'est fort utile et que cela marche bien, on a tendance à élargir ; on en fait beaucoup plus, eh oui !

Pour ma part, j'ai souhaité que ces ASVP qui, au départ, étaient des agents de service public qui, après leurs heures dans les cantines ou dans les cuisines, complétaient (après formation et serment auprès de la République française) leur temps de travail sur l'espace public par un travail de citoyen engagé. C'était plutôt pas mal.

Qu'observait-on ?

Quelle était la commande publique au départ ?

Leur intervention portait uniquement sur la zone bleue. Puis, petit à petit, pour des raisons de confort, le champ s'est élargi.

Monsieur TELLIER, je suis d'accord avec vous à 100 % ; j'abonde à tout ce que vous avez dit mais il faut le payer... Je veux bien le niveau de confort mais il faut le payer !

Quand les Roncquois me disent que c'est sale à tel endroit, quel en est le coût et comment le paie-t-on ?

Enlever une poubelle, cela coûte de l'argent public... J'ai fait faire toutes ces analyses pour expliquer aux gens, quand je les rencontre, quel en est le coût et combien il faut que la responsabilité citoyenne soit plus engagée.

Pour revenir au travail des ASVP, de la zone bleue au parc, cela s'est étendu à beaucoup d'autres choses.

J'ai dit aux responsables de l'Etat en matière de sécurité publique que les missions régaliennes de l'Etat doivent être respectées dans cette circonscription et que nous devons trouver les moyens complémentaires, une adaptation logique, entre ce que la mairie peut fournir en termes d'ASVP et de présence policière sur le terrain et ce que les services de l'Etat peuvent fournir. Je tiens quand même à rappeler que nous avons été extrêmement

généreux pour que le Commissariat puisse être repositionné dans le Centre-Bourg et faire en sorte qu'il ait les moyens de fonctionner. Je pense que la part municipale –notre contribution à tous ici– est relativement importante pour que les services de l'Etat puissent fonctionner.

Enfin, comme vous, je suis un usager fréquent du Bois-Leurent qui, je le répète, n'est pas non plus une zone de non-droit ; on peut s'y promener sans se faire agresser. Il faut être très clair car je ne voudrais surtout pas qu'il y ait stigmatisation. J'y suis tous les jours, j'y cours... Par contre, qu'y observe-t-on et très souvent cela m'amuse tout en me peinant ?

Lorsque je cours et que je regarde autour de moi, je constate des petites pratiques d'incivilité : des papiers par terre, des bouteilles qui traînent... Mais toutes ces petites mamies et les adultes qui regardent faire, ce n'est pas normal !

Un pays de droit, comme les Africains le font encore aujourd'hui, quelle belle pratique où l'enfant est pris en charge par toute la collectivité et pas simplement par les parents.

Le droit, c'est aussi s'indigner, c'est aussi dire à l'enfant qui n'est pas un criminel, ni un délinquant, ni un voyou... *Je t'ai vu jeter ton papier, mets-le donc à la poubelle !*

Je le répète et j'insiste ; c'est aussi un geste citoyen !

Comme pour la propreté, j'ai réduit la voilure, je le dis clairement, parce que c'est aux citoyens de balayer devant leur porte sinon à vouloir un niveau de confort que les gens vont devoir payer, les dépenses publiques augmentant. Il faut donc retrouver une voilure raisonnable.

Sur la sécurité, ce sont des questions d'ajustement dans lesquelles le citoyen doit reprendre complètement sa place à son niveau bien entendu. Il n'a pas à réprimander un acte délictueux ; ce n'est pas ce qu'on lui demande. Je ne le fais d'ailleurs pas ; clairement, je suis maire et non pas shérif... il y a des autorités pour ce faire.

Pour autant, il faut qu'à chaque fois les gens jouent le jeu et que le signalement soit fait auprès de la police d'Etat pour qu'elle puisse aussi avoir les moyens d'intervenir.

Sur le Bois-Leurent, on a résisté ; je peux vous le dire.

Il n'y a pas que les ASVP sur le terrain ; il y a le Service propreté qui fonctionne bien, les Services de maintenance de la Ville...

Près de l'espace jeunes, on avait installé une barrière en bois pour éviter le passage des scooters mais celle-ci a été vandalisée à quatre ou cinq reprises et mise par terre. J'ai dit que nous ne céderions pas et, pendant que les agents reposaient la barrière, des jeunes disaient que, toute façon, ils la remettraient par terre. On a trouvé une parade en installant

une barrière en fer, pour ne pas capituler face à la volonté de petits caïds de faire la loi sur le secteur. Je n'en fais pas de publicité mais, comme vous m'y invitez, je le dis tout simplement.

Nous essayons de nous adapter à un certain nombre de situations parce qu'il est vrai aussi que nos concitoyens sont dans l'exigence de la protection, pas simplement en termes de sécurité, mais parce qu'ils habitent des logements qui coûtent de l'argent et qu'ils ont envie d'un cadre de vie agréable. Ce faisant, ils ont envie simplement d'être protégés et de ne pas se faire empoisonner par des gens qui ne respectent les codes.

Mais ne nous leurrions pas. Nous-mêmes enfreignons parfois les codes.

Combien de fois dans la Boucle, ne vois-je pas des adultes en vélo avec leurs enfants.

Quelle éducation donnent-ils à leurs enfants... On peut leur poser la question.

Ce n'est donc pas que l'affaire des ASVP.

Pour ma part, j'ai parfois des discussions musclées car je ne laisse rien passer ; jamais... Et je vous assure que c'est vraiment musclé !

Quand on fait du foot sur le terrain de tennis qui est remarquable et qui est accessible à tous dans les mêmes conditions... Il n'est pas destiné au foot ou à d'autres pratiques sportives. Et parfois des adultes s'y trouvent et personne ne trouve rien à y dire.

A propos de sécurité, je suis prudent.

Un dimanche matin, très tôt, à proximité de la fameuse barrière dont je parlais précédemment et qui était par terre, dix personnes promenaient leur chien et j'étais la onzième. Très vite, la discussion partait dans des propos extrêmement glissants. Excusez-moi, j'aurais été un démagogue à vouloir mettre de l'huile sur le feu, c'était extrêmement facile ; il est beaucoup plus difficile de tenir un discours responsable et de dire : *on va résister, on trouvera une parade pour la plaque de béton qui a été enlevée*. Il y avait un trou et quelqu'un pouvait y tomber, certes, mais on ne va pas non plus en faire une affaire d'Etat. Roncq n'est quand même pas une ville soumise à des problèmes de sécurités tels que la situation nécessiterait le renfort de CRS.

Il faut donc raison garder mais il faut aussi réagir très vite. Quand les gens sont rassemblés en masse, rapidement le discours part en vrille et là vous retrouvez vos 20 % de Front National ; ce sont des gens qui, pour la plupart, ne sont pas dans l'adhésion idéologique mais dans l'envie de vivre dans un environnement paisible tout simplement.

Nous essayons d'y répondre à travers les services rendus « mesurés », à la moyenne de ce que nous pouvons fournir comme effort et nous en faisons déjà beaucoup.

Quant au problème des poubelles, la rue du Dronckaert vient d'être refaite et elle est absolument magnifique. On me disait encore tout à l'heure que l'on ne peut pas y passer avec une poussette. Que faire ?

On va imaginer que la Communauté Urbaine doit réfléchir à passer des poubelles aux sachets plastique ! Que voulez-vous faire d'autre ?

On est largement complaisant dans ce pays, dans cette communauté urbaine. On essaie de s'adapter à tous les types de situation alors qu'un peu plus de civisme de nos concitoyens arrangerait l'affaire.

Le dialogue, que nous avons eu avec nos amis africains samedi, quelle bouffée d'oxygène ! Je ne veux pas dire que tout est idéal en Afrique mais simplement que les bonnes pratiques de vie de famille améliorent les choses.

Quand je marie les gens, je leur dis : *l'éducation de votre enfant, ce n'est pas la police, ce n'est pas le maire, ce n'est pas le procureur, ce n'est pas l'instituteur qui la fera ; c'est vous !*

Je l'ai encore répété à l'Amicale laïque dimanche dernier. C'est dans la famille que les choses se font et si la famille rate son coup, cela se répercute ensuite dans l'espace public.

Ce sont ces principes qu'il faut rappeler ; il faudra un sursaut moral, un sursaut républicain dans ce pays qui permettra de remettre les pendules à l'heure et les valeurs à leur place. Quand vous tenez ce discours dans tous les milieux possibles, bourgeois, populaires, vous êtes toujours entendu et applaudi mais il faut que les gens non seulement y adhèrent mais encore le mettent en pratique. C'est ce que l'on attend d'eux.

Je vous rejoins à 100 %, Monsieur TELLIER ; je souhaite que la campagne municipale à venir, la plus sereine, pacifique et républicaine possible, nous permette de poser un certain nombre de problèmes pour revisiter nos pratiques. Et les bâtiments doivent être visés.

J'ai écrit à l'Evêque ; pas de réponse !

Je ne veux pas en faire ici une tribune anticléricale ; ce n'est pas le cas. Mais à un moment donné, tout le monde devra participer à l'effort.

En réunion publique dans l'église et vous y étiez, j'ai redit que Roncq avait deux églises pour une communauté paroissiale mais pour quel nombre de pratiquants, je voudrais le savoir. Je ne stigmatise pas, je pose les questions.

Il faut du courage, Monsieur PLOUVIER, sinon on dit ensuite que *Monsieur le Maire veut fermer l'église du Centre, celle du Blanc-Four...* Et les discussions partent dans tous les sens.

M. PLOUVIER –

Je n'ai rien dit, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Cela fait 10 ans que je pose les questions parce que ces bâtiments représentent quand même des mètres carrés qu'il faut chauffer.

Il faut donc avoir le courage de poser ces questions et nous demandons aux responsables qui font cette communauté, des réponses intelligentes et adaptées. Cela fait partie de la noblesse du discours politique et du débat politique que nous devons tous avoir les uns avec les autres.

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai rien dit par rapport à l'église Saint-Roch. Peut-être faut-il envisager une utilisation un peu différente mais encore faut-il déterminer le type d'utilisation !

Il ne faudrait quand même pas arriver à ce que Saint-Roch devienne Saint-Rock n'roll... Il faut mettre des limites à ce qu'on va faire dans cette église.

Saint-Roch, oui !

Saint-Rock n'roll, non !

M. LE MAIRE –

Je ne peux laisser passer ce type de phrase car je sais qu'elle sera relayée dans la presse.

« Rock n'roll », il n'y en aura pas, je peux vous l'assurer.

Nous avons restauré les deux églises, Saint-Roch et Saint-Piat, pour la simple et bonne raison que nous avons estimé, dans le schéma d'urbanisme, qu'il y avait nécessité d'avoir deux églises.

Quel usage ?

La décision ne m'appartient pas ; nous sommes propriétaires collectivement mais non pas affectataires. Et nous avons l'intelligence d'attendre de l'affectataire des réponses. Il n'y a pas urgence mais il faut y répondre intelligemment ensemble. Ensuite, on verra avec

l'Evêché quel usage intelligent faire de lieux qui sont quand même empreints de sacré. Que l'on soit religieux ou pas, il faut le reconnaître.

M. PLOUVIER –

Absolument. Je voulais vous citer une petite anecdote que j'ai vécue personnellement. A Roubaix, rue des Nations-Unies, une église a été désacralisée pour devenir un salon de réception. Mon épouse et moi-même y avons été invités pour un repas d'entreprise ; on guinçait, on s'y amusait jusqu'au moment où je suis allé voir derrière un grand rideau. Des statues de saints y étaient encore stockées ; je peux vous assurer que cela m'a fait un effet terrible de constater qu'on puisse se livrer à la bombance dans un lieu encore empli d'un reste de spiritualité.

Saint-Roch oui – Saint-Rock n'roll non... C'est pour cette raison que je le disais.

Si on doit le faire, il faut y organiser des choses qui soient acceptables pour le lieu.

Personnellement, je ne suis pas croyant, Dieu merci...

M. LE MAIRE –

Que Saint-Roch puisse vous entendre, Monsieur PLOUVIER, là où il est.

(Rires)

M. PLOUVIER –

Ceci pour vous dire que, bien que n'étant pas croyant, quand je rentre dans une église, je sais que c'est un lieu habité par une forme de spiritualité, pour moi sans Dieu, qu'il faut respecter et on ne peut y faire n'importe quoi.

M. LE MAIRE –

Nous sommes bien d'accord sur ce point.

Quand je discute avec l'Evêque, il a la même préoccupation pour la gestion de son patrimoine. Ecoutez les Evêques de France, de Belgique. Le patrimoine post 1905 est vendu et ne pose donc plus question. Je m'intéresse ainsi au patrimoine avant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qui est notre cas. Cela veut donc dire que nous trouverons les solutions avec notre partenaire privilégié qui est l'Eglise.

Je ne voudrais surtout pas que le débat soit mal posé. Il n'y pas de projet rock n'roll ; il y a simplement un débat intelligent que nous devons avoir sur l'usage de tous les mètres carrés patrimoniaux utiles communaux, municipaux et paroissiaux. Il faudra le poser au prochain mandat et trouver les bonnes réponses.

Monsieur PLOUVIER, vous avez à nouveau la parole pour le débat budgétaire.

M. PLOUVIER –

Nous allons donc revenir à des sujets beaucoup plus terre-à-terre et matériels.

On a parlé tout à l'heure d'Actival2 qui ne se fait plus. Cela ne va pas me désespérer puisque, comme vous le savez, je n'étais pas tellement partisan de ce projet. A la limite, je le vois plutôt d'un œil favorable.

Mais il serait question d'y construire du logement et j'aimerais faire une proposition qui ne sera peut-être pas applicable ; je ne le sais pas. Etant donné que nous avons payé ce site sans doute à l'euro symbolique, ne pourrait-on pas en profiter, non pas pour le donner à un bailleur social, mais lui établir un bail emphytéotique pour qu'il n'ait pas à assumer la charge financière du foncier de manière à baisser le prix des logements. Cet accord se ferait bien entendu dans un cadre contractuel avec un certain nombre de conditions pour que ce programme éventuel, construit sur l'empreinte d'Actival, puisse se faire en baissant le prix des logements et que 50 % soient réservés et accessibles par les personnes les plus modestes.

Ce serait une opération gagnant/gagnant.

La Ville ne perdrait rien puisqu'elle n'a pas payé ce terrain.

On permettrait d'y réaliser des logements à un coût très compétitif ce qui serait, à mon avis, une très bonne chose. C'est une proposition.

Autre point relatif à la dynamique fiscale de la Ville dont vous avez parlé.

Il est vrai que le logement fait la dynamique fiscale mais j'y apporterai un petit bémol, Monsieur le Maire.

Un nouveau logement construit produit grosso modo 1000 € de taxe foncière et de taxe d'habitation mais, pour autant, ce n'est pas tout bénéfice.

Quand on construit des logements, on fait venir de nouvelles populations. Mais il faut alors leur proposer des services, des salles de sport, des écoles. Ce n'est donc pas tout bénéfice et c'est simplement le constat que je voulais faire par rapport à la dynamique qu'il faut actionner pour alimenter les caisses de notre Commune.

Je voudrais maintenant revenir au débat d'orientation budgétaire, qui est quand même l'élément important de cette très longue discussion.

M. LE MAIRE –

Si vous le permettez, je voudrais vous répondre avant que vous n'engagiez le débat.

Sur votre première proposition (50 %), je vous réponds de suite par la négative parce que ce taux romprait les équilibres que nous avons déjà musclés à 30 % ; toutes les opérations roncoises ont toujours été menées sur la base d'un taux compris entre 20 et 30 % et il est respecté. Personnellement, je m'y opposerai donc très fortement simplement pour des questions d'équilibre de populations et de maîtrise.

Deuxième point sur les critères et les bénéfices fiscaux.

Quand je parle de dynamique fiscale, il ne s'agit pas simplement de faire rentrer de l'argent mais parce qu'un individu supplémentaire, c'est de la vie supplémentaire, et les populations doivent être métissées en âge. On ne peut pas avoir qu'une population qui vieillit.

Le risque de cette ville qui grandit à vue d'œil, c'est de devenir une ville dortoir. On a beau proposer des activités et animations, les gens deviennent amorphes. Il faut absolument lutter contre cet endormissement de toutes ces villes périphériques à Lille.

Je le répète ; ce n'est pas simplement une problématique de rentrées fiscales.

Vous pensez bien que nous disposons d'une mesure assez fine qui nous permet de dire que les populations, que nous pourrions intégrer sur un mandat, sont totalement intégrables sans aucun mètre carré supplémentaire dans les écoles.

Je vous l'ai dit au cours de cette séance : nous avons trop de mètres carrés scolaires. Compte tenu de la baisse de population, nous avons une voilure trop importante.

En outre, si besoin était, nous avons su prouver qu'en deux ou trois ans nous saurions construire une école sans aucune difficulté.

Il y a donc possibilité de s'adapter mais, pour autant, il faut être réaliste et je prends toujours l'exemple de la résidence Maurice Schumann : nous avons cru que cette dernière aurait un impact immédiat sur le tissu scolaire... zéro ou quasiment !

Il n'y a donc pas d'effet mathématique, logique, systématique ; c'est beaucoup plus compliqué mais je vous laisse la parole pour le débat.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Par rapport à ces 50 % de logements accessibles au plus grand nombre, je précise qu'il ne faudrait le réaliser que sur ce site. Je voudrais quand même vous rappeler que des articles de presse sont parus selon lesquels des villes voisines réalisent des programmes pour lesquels elles accordent 50 % dont une ville limitrophe. Je peux vous envoyer l'article en question ; je l'ai scanné.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Peut-être une réponse par rapport à votre intervention, Monsieur PLOUVIER.

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque un taux de 50 % ?

Je prends l'exemple du programme Promousse qui va démarrer en janvier prochain : nous y avons 30 % de logements dans le cadre de la mixité sociale (politique communautaire) mais nous mettons aussi, juste à côté, de l'accession sociale. Nous estimons que cela fait aussi partie de l'offre qui doit être apportée à la population.

Il y aura également ce que l'on appelle de « l'accession maîtrisée » : on définit un prix plafond avec un promoteur pour que des jeunes ménages, aux ressources moyennes, puissent accéder à ces logements. Ce sont aujourd'hui ces populations qui ont le plus de difficultés à accéder à la propriété et à se loger.

Voyez que le panel est très large et que le sujet ne nous échappe pas.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Une intervention rapide pour réagir aux propos de Monsieur PLOUVIER.

Aujourd'hui l'Union sociale pour le logement en premier lieu préconise l'inverse. On s'est en effet aperçu que ce qui apparaissait comme un bien dans les décennies précédentes, à savoir réserver des parts importantes de logements sociaux sur un seul site, s'est révélé catastrophique dans la mesure où cela a créé des zones de relégation voire même, dans certains cas, des zones de ghettoïsation.

Concrètement, on sait très bien que si demain on adoptait ce principe de 50 %, une stigmatisation sociale s'opérerait forcément sur cette partie de territoire.

Aujourd'hui, les opérateurs essaient donc de faire l'inverse : disséminer le logement social dans du logement ordinaire, entre guillemets, mais surtout ne recréons pas des zones particulières parce qu'on en connaît les impacts sociaux qui sont catastrophiques.

M. PLOUVIER –

Monsieur TELLIER, nous sommes tout à fait d'accord ; j'avais bien précisé « spécifiquement pour ce programme ». Je vous rejoins sur le constat que vous venez d'évoquer ; par contre, je ne comprends pas très bien, lorsqu'on a voté en 2008 le Plan local de l'habitat, vous aviez demandé à pousser le pourcentage de logements dits sociaux (vous pouvez relire les procès-verbaux de l'époque). J'avais d'ailleurs contesté cette appellation « sociaux » et préfère que l'on revienne à celle d'habitations à loyer modéré. Or, actuellement les HLM, ce sont des habitations à luxe modéré.

Relisez donc les procès-verbaux, Monsieur TELLIER. On ne peut pas tout dire et son contraire ; il faut rester dans une certaine cohérence et dans une certaine logique.

M. TELLIER –

Puis-je intervenir, merci.

On ne va pas polémiquer parce qu'en matière de leçon de cohérence, je ne suis pas sûr que vous soyez le mieux placé.

D'abord, je ne relis pas les procès-verbaux parce que je n'en ai pas le temps.

Par ailleurs, j'ai quand même une bonne mémoire de ce que je peux dire.

J'ai dit à l'époque et je le redis aujourd'hui : augmenter la quotité de logements sociaux, ce n'est pas implanter sur un seul et même espace une « surcharge » de logements sociaux, ce qui n'a strictement rien à voir. Vous proposez de faire 50 % sur un seul et même site.

Comme je le disais à l'époque, je redis aujourd'hui qu'il faut augmenter la jauge, encore qu'il faudrait un véritable débat sur ce qu'est aujourd'hui le logement social... Au regard de la nomenclature technique du logement social, on a bien du mal à comprendre dans quoi certaines personnes vivent.

Ce n'est absolument pas ce que vous dites : 50 % sur un seul site !

De mon côté, je dis : il faut augmenter la proportion du logement social mais dans l'ensemble du territoire communal, ce qui est l'inverse de ce que vous préconisez.

M. PLOUVIER –

Votre argumentation ne convaincra personne.

Puis-je poursuivre sur le débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire ; merci.

Mon intervention sera brève parce que dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire, par définition, on ne discute pas d'éléments particuliers ou de programmes ; on discute des orientations comme son nom l'indique.

Puisqu'il s'agit d'un exercice obligatoire et préalable au vote du budget, nous allons en débattre mais, comme je l'ai dit en réunion plénière mardi dernier, tous les ans, chacun de notre côté, nous disons tous les mêmes choses. Pourquoi ?

Je ne dirais pas que ces échanges sont inutiles mais, comme chacun reste sur ses positions, ils sont vains.

Notre contribution au débat sera très simple ; elle consistera à dire tout simplement que, de notre point de vue, il y a plusieurs manières de gérer une ville mais tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il faut au moins éviter deux écueils :

- trop de dettes ;
- une pression fiscale trop forte.

A l'examen des comptes de l'exercice et des comptes pluriannuels de financement, on s'aperçoit que vous évitez le premier écueil ; il faut le reconnaître : la dette de la Ville est de 333 €/habitant ce qui est effectivement faible mais, malheureusement, en contrepartie vous tombez dans le piège du second écueil – une pression fiscale trop forte. Et cela se comprend très bien. Depuis 10 ans, vous avez la volonté de trop maîtriser le stock de dettes, ce qui vous conduit tout naturellement à demander un effort fiscal beaucoup trop fort.

C'est logique. Quand une ville a trop de dettes, que fait-on ?

On demande beaucoup d'impôts aux habitants pour rembourser ces dettes.

Lorsqu'on veut limiter au maximum la dette, que fait-on ?

On demande également beaucoup trop d'impôts pour alimenter la marge d'autofinancement et éviter de faire appel à l'emprunt.

Je trouve donc qu'il y a des éléments positifs, d'autres qui ne le sont pas du tout.

En conclusion, je pense (c'est une opinion tout à fait personnelle de notre groupe) que le rapport entre la dette et notre marge d'autofinancement n'est pas bien équilibrée ; je n'en dirai pas plus. Cela pourra peut-être faire l'objet d'autres débats à d'autres moments mais, à vouloir limiter au maximum notre dette, on augmente au maximum notre pression fiscale.

M. LE MAIRE –

Simplement sur la forme, Monsieur PLOUVIER, un débat d'orientation budgétaire comme tout débat n'est jamais inutile ; c'est un exercice démocratique. Autant je suis très dubitatif sur ce que l'on appelle la démocratie participative, autant je suis totalement favorable à ce qu'une instance comme un conseil municipal soit le lieu du débat.

Les orientations budgétaires, c'est quoi ?

Comme on l'a fait de manière très intelligente et je tiens à saluer le groupe de Thibault TELLIER pour avoir vraiment apporté une plus-value à ce débat, c'est poser le contexte.

Chacun l'a rappelé ; le contexte est extrêmement dégradé. Que fait-on ?

Réviser-t-on les codes ?

Revisiter-t-on un certain nombre d'éléments ?

Ce sont les questions que l'on s'est posées aujourd'hui.

Et tous ont à peu près dit qu'il y avait nécessité à revisiter un certain nombre de pratiques et la voilure de notre patrimoine pour les mettre aux normes, aux exigences du 21^{ème} siècle. Les échanges ont été plutôt intelligents et c'est ce que nous allons mettre en musique. C'est cela un débat d'orientation budgétaire ; on y discute des orientations.

Sur la question des impôts, s'ils étaient si répulsifs à Roncq, il y aurait alors des « évadés fiscaux » qui iraient rejoindre le groupe des Astérix ou Obélix en Belgique ou ailleurs, alors que ces derniers veulent plutôt rentrer : 440 demandes de logements dits sociaux et beaucoup de personnes demandent *où en sont les programmes de construction parce que nous sommes prêts à venir ?*

Et, côté entreprises, je n'ai que des chefs d'entreprises qui me disent : *à Roncq vous avez une situation géographique extraordinaire en bordure d'accès autoroutiers, on veut s'y installer. Qu'avez-vous comme foncier ?*

Pour ma part, que des gens veulent venir à Roncq est un indicateur de bonne santé !

Je rencontre beaucoup d'habitants qui tous les jours me disent : *Quel bonheur avons-nous de vivre à Roncq avec un service aussi important.*

Je conclurai simplement par la bonne attractivité de notre Commune qui traduit une bonne santé et fiscale, et financière.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT-

Merci, Monsieur le Maire.

J'ajoute simplement que la pression fiscale est un mauvais terme. Les impôts servent à équiper les équipements publics et à permettre leur fonctionnement. Je rappelle que la pression fiscale à Roncq n'a pas augmenté depuis 2001 ; l'année prochaine, cela fera 13 ans sans augmentation d'impôt.

Vous avez parlé de la dette en disant qu'il faudrait peut-être mobiliser plus d'emprunts que nous ne le faisons aujourd'hui.

Je vous réponds qu'on ne mobilise pas l'emprunt par plaisir mais parce qu'il y a un besoin. Bien entendu, mobiliser un emprunt, c'est facile, c'est démagogique ; on diminue les recettes, on peut diminuer les impôts. Mais, dans la situation actuelle, on s'aperçoit en faisant une projection sur 2017 que nos recettes vont se raréfier ; il faut donc rester prudent.

Regardez autour de vous le nombre de collectivités qui n'ont pas augmenté leur fiscalité depuis 2001, je crois qu'on peut les compter sur les doigts d'une main.

M. LE MAIRE –

Et sans emprunt toxique !

Je tiens à le rappeler ; on a quand même eu l'intelligence, grâce à Bruno DUBOIS et d'autres, de ne pas tomber dans le pièges des emprunts nocifs alors que d'autres communes, aujourd'hui, sont confrontées à des problèmes gigantesques.

Mes chers collègues, je vous remercie.

Je salue le public et la presse en souhaitant à chacune et chacun une excellente soirée.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 55.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vincent LEDOUX.